

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, 6 juin 2016 à 20h, à laquelle assistaient la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Nelson O'Connor, le conseiller Marcel Fournier, la conseillère Aline Perry, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Jocelyn Villeneuve, directeur du Service d'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, Mme Lénie Lacasse, directrice du service des loisirs et de la culture, M. Jérôme Tardif, coordonnateur aux communications et aux relations publiques, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**

**4.1 rapport du maire**

**4.2 état des revenus et dépenses**

**5. QUESTIONS DU PUBLIC**

- question d'ordre général;
- durée maximale: 20 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

5.1

**6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**

**7. ACCEPTATION DES COMPTES**

7.1 paiement des comptes

**8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**

**9. SERVICES MUNICIPAUX**

**9.1 Protection contre les incendies**

**9.2 Urbanisme, aménagement et environnement**

**9.3 Loisirs et culture**

9.3.1 fonds de visibilité Cartier Énergie Éolienne – recommandation pour 2015-2016

9.3.2 entretien général et réparations 2016 de la remontée mécanique du Centre de ski Mont-Béchervaise

9.3.3 aide financière 2016 pour différents organismes de la ville de Gaspé

9.3.4 achat de matériel et de mobilier pour les bibliothèques municipales

**9.4 Travaux publics**

9.4.1 demande de la coopérative jeunesse de services de Gaspé

9.4.2 détermination de la ligne des hautes eaux et relevés supplémentaires – Virée des Loisirs

9.4.3 aide à la navigation quai publique – Berceau du Canada

9.4.4 entente - Réclamations par Les entreprises PEC – Réaménagement des routes 132 et 197 à Rivière-au-renard - phase 4

9.4.5 problèmes télémétries aqueduc Rivière-au-Renard – Postes de réduction de pression

9.4.6 travaux supplémentaires – vannes murales SP-11, SP-16 et SP-22

## **9.5 Services administratifs**

9.5.1 ordonnance au trésorier - Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes

9.5.2 acceptation du rapport du vérificateur et du rapport financier de la RITMRG

## **9.6 Services juridiques et greffe**

9.6.1 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1303-16

9.6.2 demande d'usage conditionnel - Mme Claudia Martin

9.6.3 demande de dérogation mineure - Le Café des Artistes

9.6.4 demande de dérogation mineure - Monsieur Charles Élément et Madame Luce Perry

9.6.5 demande de dérogation mineure - monsieur Marc-Olivier Bond

9.6.6 demande de dérogation mineure - monsieur Yvan Bouchard

9.6.7 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1304-16

9.6.8 acceptation du procès-verbal de correction - Résolution 15-11-033 - Adoption du règlement 1281-15

9.6.9 acceptation du procès-verbal de correction - Règlement 1296-16

9.6.10 autorisation de signature - acquisition et installation de nouveaux modules de jeux par le Comité des loisirs de Cap-des-Rosiers - demande d'aide financière - attestations demandées par Développement économique du Canada

9.6.11 protocole d'entente 2016 entre la Ville de Gaspé et l'École de patinage artistique Forillon

## **9.7 Direction générale**

9.7.1 période d'essai d'une personne salariée à la Direction des travaux publics

9.7.2 période d'essai d'une personne salariée à la Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de l'aménagement du territoire

9.7.3 CPE des Butineurs - Participation financière de la ville de Gaspé

9.7.4 paiement de facture - Les services technologiques duo - Salle de spectacles

- 9.7.5 demande de financement - Place aux jeunes 2016-2017 - Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de la côte-de-Gaspé
- 9.7.6 démissions de pompiers à temps partiel
- 9.7.7 modification à la résolution 16-05-046
- 9.7.8 campagne pancanadienne en faveur de l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac
- 9.7.9 politique de la Ville de Gaspé en matière de santé et sécurité au travail
- 9.7.10 remplacement du système de réfrigération de l'aréna de Rivière-au-Renard - Demande d'aide financière

## **10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

- 10.1 règlement amendant le règlement 627-96 concernant le brûlage d'herbe, de broussailles et de déchets
- 10.2 règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en agrandissant la zone M-406 à même une partie de la zone M-405, en modifiant le troisième point de l'article 20.5 ROULOTTES DE PATATES FRITES, RESTAURANTS-MINUTE ET RESTAURANTS SANS CONSOMMATION SUR PLACE et ce afin d'inclure la zone M-405 aux zones permettant ces types d'usages et en agrandissant la zone F-177 à même une partie de la zone RT-174 et ce afin de permettre l'agrandissement d'une industrie extractive existante

## **11. AVIS DE MOTION**

- 11.1 (décrétant un emprunt de 264 000 \$ pour l'exercice financier 2016 conformément à l'article 11 du chapitre 30 des lois de 2013)
- 11.2 règlement relatif à la circulation des véhicules tout terrain (VTT) sur certains chemins municipaux

## **12. RAPPORT DES COMITÉS**

- 12.1 comité consultatif d'urbanisme;

## **13. AFFAIRES NOUVELLES**

- 13.1 réparation du wigwam sur la pointe O'Hara - Berceau du Canada
- 13.2 ouverture de soumission - marquage de lignes longitudinales en 2016
- 13.3 paiement de factures  
Centre d'alignement L.M. Enr.
- 13.4 paiement de facture - Groupe Voyer

- 13.5 engagement d'un soudeur-étudiant été 2016
  - 13.6 paiement facture # 2016-014 Tech-Plan - conception des plans pour soumission du projet réaménagement du bâtiment des sports de Haldimand
  - 13.7 ouverture de soumissions - Plâtrage et couche d'apprêt pour le local #3 au 1, rue des Cotton à Sandy-Beach
  - 13.8 ouverture des soumissions – contrat de collecte et transport des matières résiduelles
  - 13.9 engagement de sauveteurs à la plage Haldimand - Été 2016
  - 13.10 salle de spectacles de Gaspé - paiement de facture
- 14. QUESTIONS DU PUBLIC**
- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
  - durée maximale: 10 minutes;
  - chaque intervenant doit s'identifier;
  - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

**15. FERMETURE DE LA SÉANCE**

**RÉS. 16-06-001**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

**RÉS. 16-06-002**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX  
DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

IL est proposé par le conseiller Réginald Cotton

ET résolu à l'unanimité,

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 2 et 16 mai 2016, résolutions 16-05-001 à 16-05-052 inclusivement, soient adoptés tels que rédigés.

**RAPPORT DU MAIRE**

M. le Maire fait le point :

**INTRODUCTION**

- Énormément de dossiers retiennent notre attention ces temps-ci.
- Je vais tenter d'être brefs, malgré la quantité de dossiers importants qui nous occupent en ce printemps...

## 2 PRIX MAJEURS POUR LA CHARTE DES PAYSAGES

- Notre Charte des paysages a eu la cote ce printemps, avec 2 reconnaissances majeures dans le milieu municipal québécois.
- Mérite Ovation municipale remis lors des Assises de l'UMQ le 13 mai dernier à Québec. Reconnu comme LE meilleur projet en aménagement du territoire et en développement durable au Québec! Gaspé rivalisait avec des villes comme Montréal, Laval, Drummondville, Thetford Mines ou Victoriaville, et le jury nous a retenus! Grande fierté et belle vitrine pour Gaspé! Ce qui nous a différenciés est l'approche participative avec les citoyens et les organismes de développement du milieu, l'appui des sommités universitaires en architecture du paysage, l'appui de l'UNESCO, le fait d'avoir été les 1ers au Québec à intégrer une Charte des paysages au sein de sa réglementation d'urbanisme, et finalement, le caractère innovant et exportable de la démarche.
- 2e reconnaissance est venue vendredi dernier, avec le Mérite municipal décerné par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Dans notre catégorie de population, LE Mérite municipal 2016, qui récompense les démarches en développement durable des municipalités, nous a aussi été décerné parmi plusieurs dizaines de candidatures. Ce fut encore un autre grand moment de fierté et nous tenons à vous partager cette fierté, car beaucoup de citoyens ont contribué à ce succès!
- Autant pour l'Ovation municipale que pour le Mérite municipal, ce sont là les 2 plus grandes reconnaissances du domaine municipal au Québec, alors par analogie, c'est comme si on venait de remporter un Félix et un Olivier! Ce n'est pas rien, pour une ville de notre taille et avec des ressources limitées comme la nôtre! Alors, bravo à Jocelyn et toute l'équipe de la Ville, bravo aux partenaires de la démarche et bravo à tous ceux et celles qui ont contribué à ce succès.

## NOUVEAU SITE WEB

- Toujours en termes de participation citoyenne, nous sommes sur le point de lancer un tout nouveau site Web, réalisé à l'interne par nos propres ressources, et je vous avoue qu'il est vraiment exceptionnellement bien! Ça va faire du bien d'avoir un site plus convivial et plus à jour, où les citoyens se retrouveront plus facilement.
- Présentement, le temps de faire la transition entre l'ancien site et le nouveau, il y a des petits problèmes mineurs qui sont en train de se régler, mais vous verrez qu'on passe vraiment à une nouvelle ère avec notre nouveau site Web! Bravo à Jérôme et toute l'équipe interne.

## ÉOLIEN

- Dans le dossier éolien, on n'a pas ménagé les efforts depuis que la bombe de la nouvelle politique énergétique nous est tombée dessus.
- Rappelons que la nouvelle politique énergétique est venue nous dire qu'il n'y aurait aucun nouveau projet éolien au Québec (outre ceux déjà confirmés) d'ici 4-5-6 ans... ce qui cause un creux majeur dans les carnets de commande de nos manufacturiers.
- Les 3 maires des villes manufacturières éoliennes, avec l'appui du nouveau président de l'UMQ, avons rencontré le ministre Arcand pour le sensibiliser à cet état de fait et lui

demander de participer à régler le problème dans lequel il plonge nos manufacturiers et les 600 à 800 emplois qui sont rattachés aux manufactures de composantes.

- On a alors convenu de créer des cellules d'intervention (genre de cellules de crise) pour accompagner nos manufacturiers : l'objectif était de, au lieu que ce soit nos manufacturiers qui courent après les soutiens gouvernementaux ou les autres partenaires, ce serait les partenaires qui se réuniraient pour aider les manufacturiers; donc, on inverserait les rôles. Le ministre a accepté et son équipe est en train de mettre tout ça en place... même si c'est plus long que prévu!
- Qu'à cela ne tienne : ici, à Gaspé, le directeur de l'usine LM n'a ménagé aucun effort en vue de trouver de nouveaux clients à l'échelle internationale, malgré l'enjeu que représentent les coûts de transport des grosses composantes comme des pales d'éoliennes. De mon côté et du côté de la Ville, on soutient fermement LM et on s'assure avec eux que tout est en place pour positionner Gaspé et LM sur les marchés où la demande est plus forte. On espère des bonnes nouvelles pour bientôt... À suivre...

#### HYDROCARBURES (ÉES)

- Dans le dossier des hydrocarbures, enfin, les ÉES sont toutes sorties! Le dernier rapport qui figure aux ÉES nous apprend que, tout ce qu'on exigeait du côté de Gaspé, c'était non seulement raisonnable, mais c'était la voie à suivre dans le dossier.
- Rappelons que la Ville avait déposé un mémoire faisant 9 recommandations au gouvernement. Eh bien, ces 9 recommandations sont retenues dans le rapport final.
- De un, les experts mandatés par le gouvernement disent qu'il est impératif que le BAPE se penche sur les projets d'hydrocarbures en milieu terrestre et ce, avant la mise en exploitation des gisements potentiels. Concrètement, on demande que les études préliminaires au processus de BAPE soient faites... ce qui implique que, si des citoyens le demandent, le BAPE pourrait ensuite avoir lieu. Ça ressemble beaucoup à ce qu'on martèle depuis plus d'un an... alors on espère évidemment que le ministre de l'Environnement va enfin donner suite à notre demande!
- Ensuite, l'ÉES recommande qu'il y ait davantage de retombées économiques locales lors de tels projets, notamment afin de s'assurer qu'il reste de l'argent dans le milieu pour « l'après-pétrole ».
- L'ÉES cite également de façon expresse la volonté des gens de Gaspé de se doter d'une expertise locale et régionale dans le dossier, via la mise en place d'un technocentre des hydrocarbures, lequel serait indépendant de l'industrie. Cette initiative est encouragée par l'ÉES, et c'est fort important pour nous.
- Et un dernier point, l'ÉES recommande que les pouvoirs municipaux soient renforcés au niveau de l'affectation des sols et de la conciliation des usages ; bref, que les municipalités aient un pouvoir d'aménagement du territoire vis-à-vis les hydrocarbures, comme à l'égard de tout autre type de développement industriel, commercial, institutionnel ou résidentiel. Bref, c'est ce que demande l'UMQ depuis 20 ans, et que nous demandons nous aussi depuis un bon moment : que l'article 246 de la LAU soit abrogé en reconnaissant les pouvoirs municipaux et notre autonomie

municipale dans nos champs de compétences.

- Bref, il reste à ce que le gouvernement donne suite à ces ÉES et qu'il agisse promptement avec sa nouvelle loi sur les hydrocarbures. On a l'impression d'avoir enfin été entendu par des gens en haut lieu, alors on souhaite que les ÉES seront mises en œuvre.

#### ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE + DÉMARCHAGE ÉCONOMIQUE

- Dans le dossier de la zone industrialo-portuaire, on s'attendait à une annonce en mai, mais elle a été reportée un peu. On a évidemment hâte de signer l'entente et surtout de la mettre en œuvre!
- Je rappelle que je tiens fermement à ce que nos 3 parcs industriels (Sandy Beach, Augustines et Rivière-au-Renard) fassent partie de la ZIP.
- Depuis l'annonce de février où on apprenait que Gaspé était l'une des 16 ZIP du Québec, on a senti l'engouement de différents développeurs, alors on a bien hâte de signer l'entente et de contribuer à de nouveaux succès industriels!
- Déjà, du côté de Rivière-au-Renard, un groupe de partenaires incluant principalement l'ACPG et l'Adm. port., planchent sur un projet de réaménagement du parc industriel pour en optimiser l'utilisation.
- Du côté de Gaspé, différentes entreprises voudront en profiter pour s'agrandir ou s'installer chez nous... Et je vous avoue que si on avait le chemin de fer, ça nous faciliterait la vie, car l'intermodalité nous offrirait vraiment de belles opportunités qui nous sont actuellement freinées...
- À travers ça, je vous dirais qu'on prend les bouchées doubles au niveau du démarchage industriel et commercial et qu'on veut profiter de nos nouveaux outils de développement, comme la ZIP, pour générer du développement.
- On travaille fort, et on espère avoir les résultats qui vont avec nos efforts!

#### TOURISME

- Du côté touristique maintenant, qui est un autre grand pan de notre économie, ça bouge beaucoup! Avec la faiblesse du dollar canadien, avec les investissements accrus dans les infrastructures, avec le déploiement plus fort que jamais de notre escale de croisières internationales et avec les gros efforts de promotion menés conjointement par le Parc Forillon et la CCTG, on sent une nouvelle relance de notre industrie touristique et ça fait du bien!
- Présentement, les statistiques d'achalandage et les réservations déjà faites nous indiquent qu'on connaîtra une saison touristique exceptionnelle cet été, toujours si Dame nature est de la partie, évidemment!
- Donc, on se croise les doigts pour la météo et on souhaite que tous les efforts des dernières années portent leurs fruits encore plus fort que l'année dernière, qui avait été une très bonne année pour nos entreprises touristiques!

#### RIVIÈRE-AU-RENARD – CAPITALE DES PÊCHES ET LIEN MARITIME

- À travers tout ça, on continue de marteler l'importance structurante du projet de la Capitale des pêches de Rivière-au-Renard et du lien maritime avec Anticosti et la Côte-Nord.
- J'ai eu l'occasion de profiter de diverses tribunes nationales et de divers contacts au ministère du Tourisme pour mousser

ces projets, qui reçoivent des échos très positifs partout où on les présente.

- Dans le dossier du lien maritime, il y a eu un changement de maire ces derniers temps à Anticosti et j'ai eu l'opportunité de discuter avec le nouveau maire, John Pineault, la semaine passée, et il me confirmait qu'il continuait d'appuyer fermement ce dossier! On doit se parler plus tard cette semaine avec notre collègue de Havre-St-Pierre afin de reprendre de front les rênes de ce projet majeur.
- Entre temps, on a continué de travailler avec les bénévoles de la Corpo de développement de R-au-R, qui ont initié le projet et qui font un énorme travail pour qu'on puisse le réaliser.

#### BERCEAU DU CANADA ET AUTRES INFRASTRUCTURES ANIMÉES

- Du côté des infrastructures touristiques actuelles, encore une fois, les équipes sur le terrain ont pris les bouchées doubles pour améliorer leurs produits et offrir ce qu'il y a de mieux aux touristes et aux citoyens : car nos infrastructures touristiques font aussi partie de la qualité de vie des citoyens!
- Cet été, ce sera la 1<sup>re</sup> véritable année d'opération du Site Gaspé, berceau du Canada, où une équipe travaille d'arrache-pied à monter une très belle programmation pour tout le monde. Le site est magnifique et il nous appartient d'en profiter!
- Même son de cloche pour nos autres infrastructures touristiques, comme le Site de Pointe-à-la-Renommée, le Manoir LeBouthillier, le phare de Cap-des-Rosiers, le Parc Forillon, le Musée de la Gaspésie et plusieurs autres, où aucun effort n'est ménagé pour les citoyens et les touristes! C'est à nous de découvrir ou redécouvrir ces sites et d'y envoyer nos touristes quand ils se demandent ce qu'il y a à faire à Gaspé!

#### FORT-PRÉVEL

- Même chose du côté de Fort-Prével, où un groupe de bénévoles a pris les choses en mains après que la SÉPAQ ait décidé de fermer ce site exceptionnel.
- Fort-Prével est désormais réouvert pour l'été et sûrement à long terme, ce qui est une excellente nouvelle pour la population, pour la qualité de notre offre citoyenne et touristique. Chapeau à tous les artisans de cette réouverture, citoyens, bénévoles, employés et municipalités!

#### SI TOUS LES PORTS DU MONDE

- Comme vous le savez, Gaspé recevra le Réseau Si tous les ports du monde au début de juillet.
- - Pendant 4 jours, une 40aine de personnes provenant de 8 pays sur 4 continents seront présents à Gaspé pour faire des échanges culturels et économiques entre eux, mais aussi avec nos gens d'affaires, nos institutions et nos centres de recherche et d'innovation.
- C'est la 1<sup>re</sup> fois en 16 ans que ce réseau sort de l'Europe pour tenir son assemblée annuelle... et c'est à Gaspé que ça se passe! Le réseau regroupe 21 villes portuaires de par le monde et Gaspé est membre depuis 2011. Parmi les membres et les délégués, il y aura des intervenants politiques municipaux ou nationaux, des gens d'affaires et différents intervenants socioéconomiques.
- En marge de ce Réseau, nous recevrons aussi le Réseau des Villes innovantes de l'Est-du-Québec, un réseau de 11

villes de Montmagny à Gaspé qui ont en commun d'avoir des centres de recherches, des Cégep ou universités sur leur territoire.

- Bref, on recevra beaucoup de belle visite au début juillet, avant le gros de la saison touristique, et je suis vraiment très fier d'avoir réussi à attirer tout ce beau monde-là chez nous! Si des gens d'affaires nous écoutent, je rappelle qu'ils peuvent s'inscrire aux activités du Réseau Si tous les ports du monde en rejoignant la coordonnatrice du Réseau, Mme Hélène Francoeur : on attire des intervenants ici, alors c'est à nous tous d'en profiter!

#### SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ + BÉNÉVOLAT

- La semaine dernière, c'était la semaine de la municipalité. Une belle semaine d'activités, avec comme trame de fond la participation bénévole dans toutes les sphères d'activités de notre milieu de vie. Même si j'ai eu l'occasion de le dire aux 200 bénévoles présents à la soirée reconnaissance, je vous le redis et le répète : au nom de tous les citoyens du Grand Gaspé, MERCI à tous les bénévoles et à tous ceux et celles qui s'impliquent dans le milieu. Des gens qui s'impliquent, il y en a partout, dans tous les domaines : santé, éducation, loisirs, sports, culture, patrimoine, environnement, économie, tourisme, etc... Les sphères sont infinies et les bénévoles sont très nombreux! Alors, aux centaines, sinon aux milliers de bénévoles du Grand Gaspé : un énorme MERCI pour tout ce que vous faites! Vous êtes le tissu de nos communautés, un tissu sans lequel nos milieux de vie ne seraient pas si développés, si animés et si heureux. Alors, bravo et merci!

#### PRIX EXCÉLAN

- La semaine dernière aussi, nous recevions le Gala annuel des prix ExcÉlan, à la salle de St-Majorique! Il s'agit d'un bel événement régional qui vise à souligner les bons coups de nos athlètes et de tous ceux et celles qui s'impliquent dans le sport et le loisir en Gaspésie et aux Îles!
- Félicitations à tous les lauréats, et particulièrement ceux de chez nous :
  - Conseil des Loisirs de L'Anse-à-Valleau (lauréat de la Ville de Gaspé);
  - Robert Fournier (lauréat du Réseau du sport étudiant de l'Est du Québec);
  - Sylvain Labbé (lauréat de l'Association de natation de l'Est du Québec); et
  - Pat Drohan (lauréat de la C.S. Eastern Shores).

#### JEUX DES 50 ANS ET PLUS ET MINISTRE CHARBONNEAU (AÎNÉS)

- Jeudi à samedi dernier se tenaient à Gaspé les Jeux régionaux des 50 ans et plus. Plus de 600 participants de partout en Gaspésie et aux Îles, environ 200 bénévoles, l'équipe des Jeux et l'équipe de la Ville : tout le monde a fait en sorte que cet événement soit un succès!
- Personnellement, j'ai assisté à la remise des médailles et au banquet de clôture, et j'ai vite compris, par les sourires de ces gens-là, à quel point un événement comme celui-là est important pour eux. Ça les fait bouger, fraterniser, s'amuser, sortir de leur zone de confort, et c'est juste du bon pour les participants et pour tout le monde!
- Et je peux aussi vous dire qu'un événement comme ça, tenu à Gaspé, a rapporté son lot de retombées économiques

durant tout le weekend chez nous, en dehors de la saison touristique.

- Donc, bravo à tout le monde qui a fait de cet événement un succès!

#### MINI-RELAIS POUR LA VIE + RELAIS DU 10 JUIN

- J'ai aussi assisté au mini-relais pour la vie la semaine passée à l'école St-Rosaire. Juste un gros wow pour l'ensemble de l'événement, qui a recueilli près de 4000\$ et qui a fait en sorte que les jeunes ont pu s'impliquer dans une belle cause tout en pratiquant de l'activité physique!
- Ce modèle-là, il est de plus en plus imité ailleurs au Québec, et il a même remporté un prix national, le prix Pinnacle!
- Un gros bravo à tout le monde qui réalise cette magnifique initiative, qui reproduit à plus petite échelle le vrai Relais pour la vie... lequel aura lieu le 10 juin, rappelons-le! L'objectif est de recueillir des fonds pour la Société canadienne du cancer... et ça me permet d'avoir une petite pensée pour notre ami Pat Quenneville, emporté l'hiver dernier par cette terrible maladie...

#### PROBLÉMATIQUE CARBURANT AÉROPORT

- Finalement, dernier dossier pour ce soir, vous l'avez vu car il a fait les manchettes dernièrement, il y a eu une problématique jeudi dernier à notre aéroport. En fait, il y a eu une erreur dans l'approvisionnement en carburant d'un petit avion, qui a dû atterrir en catastrophe. Nous menons présentement une enquête interne afin de voir ce qui a pu se produire, mais il est clair que ce type d'erreur est carrément inexcusable et impardonnable, car elle aurait pu mettre la vie de 4 personnes en danger. Plusieurs questions se posent présentement, à savoir d'où émane l'erreur... Et j'ose espérer que ça ne se reproduira plus jamais! En plus de mettre en péril des vies humaines, ça ternit encore une fois l'image de notre aéroport... C'est le genre d'affaires dont on n'avait pas besoin, avouons-le...

#### CONCLUSION

- Comme vous le voyez, ça bouge beaucoup et ça bouge vite ces temps-ci, mais faut pas lâcher! Y a plusieurs autres dossiers dont je devrais vous parler, mais on essaie de se limiter aux principaux, alors voilà ce qui complète mon rapport pour le dernier mois!
- En terminant, j'adresserais mes meilleurs vœux à tous ceux qui, comme moi, ont la chance et le privilège d'être papa. Donc, bonne Fête des Pères à tous ceux qui la souligneront le 19 juin prochain!
- Merci de votre attention! Bon mois de juin et bon été à tout le monde!

#### NOTE

#### ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Des prévisions par sous-activités sont déposées au conseil.

À 20 h 39, la première période de questions est ouverte.

#### Intervenants

#### Objets

Carol Saucier : Politique énergétique – est-ce qu'on ne devrait pas travailler de manière intense sur

le marché domestique (intérieur) au niveau éolien?

## RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

Le conseiller Nelson O'Connor :

- Énumère ses activités du mois de mai;
- Soirée reconnaissance des organismes de la municipalité;
- Jeux des 50 ans et plus;
- Rencontre avec les représentants du Parc National Forillon;
- Belle initiative de Cap-des-Rosiers d'amorcer la réflexion sur le sort du village, merci aux participants et aux organisateurs.

La conseillère Aline Perry :

- Énumère ses activités du mois de mai;
- 100 participants à la journée opération grand nettoyage;
- Congrès annuel du carrefour action municipale;
- Merci à tous les bénévoles de la région;
- Merci aux employés de la ville dans la réalisation quotidienne de leurs tâches;
- Semaine de la paternité;
- Merci aux enseignants et bonnes vacances aux étudiants;
- Question quant à la planification du rapiéçage dans son quartier? Près de 10 000 mètres carrés dans les rues du centre-ville.
- Questions quant aux travaux de la rue Wayman : probablement à l'automne mais présentement l'entrepreneur a installé son réseau temporaire. On attend l'autorisation du MAMOT pour l'approbation du règlement d'emprunt.

Le conseiller Réginald Cotton :

- Énumère ses activités du mois de mai;
- Rencontre avec le collectif pêche et patrimoine;
- Visite de sentiers de VTT avec les membres du club moto quad du Grand Gaspé;
- Rencontre avec le FMBM – épiluchette de crevettes le 7 août.

Le conseiller Ghislain Smith :

- Énumère ses activités du mois de mai;
- Remercie les bénévoles de l'opération grand nettoyage;
- Rencontre avec les représentants de la maison de quartier;
- Comité de suivi des travaux de Pétrolia;
- Assises de l'UMQ;
- Remercie tous les bénévoles qui ont donné de leur temps au courant du mois de mai;
- Félicite les étudiants qui se sont démarqués lors de la dernière année scolaire.

La conseillère Carmelle Mathurin :

- Énumère ses activités du mois de mai;
- 1 au 7 juin, semaine québécoise des personnes handicapées;
- 24 au 26 juin, 1<sup>ère</sup> édition de la fête du Quartier 1;
- Bonne fête des pères.

Le conseiller Marcel Fournier :

- Énumère ses activités du mois de mai;
- Remercie tous les bénévoles de l'opération grand nettoyage
- Souhaite bonne fête des pères.

**RÉS. 16-06-003**

**PAIEMENT DES COMPTES**

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 1 131 078.22 \$ dont:

- Activités financières régulières: 1 131 078.22 \$

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités d'investissement au montant de 364 509.33 \$ dont:

- Activités d'investissements réguliers: 364 509.33 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 84 780.54 \$ dont:

- Activités financières régulières: 84 780.54 \$

QUE le conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1224-13 (délégation de pouvoir):

- Activités financières: 1 046 297.68 \$
- Activités d'investissement: 364 509.33 \$

**RÉS. 16-06-004**

**FONDS DE VISIBILITÉ CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE –  
RECOMMANDATION POUR 2015-2016**

CONSIDÉRANT l'entente sur les contributions du promoteur, signée entre la Ville de Gaspé et Cartier Énergie Éolienne (AAV) Inc. le 21 juin 2006;

CONSIDÉRANT QU'un volet de cette entente prévoit la création d'un fonds de visibilité par Cartier Énergie Éolienne (AAV) Inc., afin de venir en aide aux organismes sans but lucratif œuvrant au développement social et communautaire dans le quartier où se réalise l'exploitation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit recommander annuellement à Cartier Énergie Éolienne (AAV) Inc. les noms des organismes proposés;

CONSIDÉRANT QUE le montant du Fonds de visibilité Cartier Énergie Éolienne pour l'année 2015-2016 (neuvième année) est de vingt-huit mille deux cent vingt-trois dollars (28 223 \$);

CONSIDÉRANT les propositions de la conseillère du quartier n° 1;

CONSIDÉRANT QU'une seconde résolution suivra au cours de l'année pour préciser les recommandations pour le solde du fonds de visibilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal recommande à Cartier Énergie Éolienne (AAV) les organismes suivants pour bénéficier de son fonds de visibilité pour l'année 2015-2016 :

- Comité local de développement de l'Anse-à-Valleau pour un montant de vingt mille dollars (20 000 \$);
- Club de l'âge d'or Paul Bernard de Saint-Maurice-de-l'Échouerie pour un montant de mille cinq cents dollars (1 500 \$);
- Conseil des loisirs de l'Anse-à-Valleau pour un montant de mille huit cents dollars (1 800 \$) (huit cents dollars (800 \$) pour les Rencontres musicales de quartier, cinq cent dollars (500 \$) pour la Fête du quartier n° 1 et cinq cents dollars (500 \$) pour le Tournoi de balle de Petit-Cap);
- Comité des loisirs de l'Échouerie pour un montant de cinq cents dollars (500 \$);
- Relais du Lac Rond pour un montant de mille cinq cents dollars (1 500 \$).

**RÉS. 16-06-005**

**ENTRETIEN GÉNÉRAL ET RÉPARATIONS 2016  
DE LA REMONTÉE MÉCANIQUE  
DU CENTRE DE SKI MONT-BÉCHERVAISE**

CONSIDÉRANT les résolutions 14-11-17, 14-11-36 et 15-01-08 traitant des travaux d'inspection, d'entretien et de réparation des remontées mécaniques du Centre de ski du Mont-Béchervaise;

CONSIDÉRANT le rapport d'inspection réalisé par Entretien et Inspections STC en septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs des interventions qui sont à faire cette année doivent être confiées à une entreprise spécialisée en la matière;

CONSIDÉRANT la proposition de prix d'Entretien et Inspections STC pour réaliser les travaux d'entretien général requis sur la remontée mécanique;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont nécessaires afin de se conformer aux exigences de la Régie du bâtiment du Québec et pour assurer la sécurité de la remontée mécanique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde à Entretien et Inspections STC le mandat d'inspection et d'entretien général de la remontée mécanique du Centre de ski Mont-Béchervaise pour l'année 2016 pour un montant budgétaire total de vingt-quatre mille dollars (24 000 \$) plus les taxes applicables;

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

**RÉS. 16-06-006**

**AIDE FINANCIÈRE 2016 POUR DIFFÉRENTS ORGANISMES  
DE LA VILLE DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT les demandes d'aide financière reçues de différents organismes de la ville de Gaspé pour leur fonctionnement et pour l'organisation de différents évènements;

CONSIDÉRANT la liste de ces demandes telle que présentée au conseil municipal;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de soutenir ces organismes et leurs projets dans les limites des ressources financières disponibles;

CONSIDÉRANT l'analyse de ces demandes par la direction des Loisirs et de la Culture, les discussions avec la Direction générale et le conseil municipal et la recommandation annexée au présent document;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte la liste des aides financières accordées à différents organismes telle que présentée au conseil municipal en mai 2016;

QUE la direction des Loisirs et de la Culture soit autorisée à informer les organismes demandeurs et à procéder au versement des sommes allouées selon les directives établies;

QUE les sommes soient imputées aux codes budgétaires précisés dans le document annexé à la présente.

**RÉS. 16-06-007**

**ACHAT DE MATÉRIEL ET DE MOBILIER POUR  
LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE le réseau des sept bibliothèques municipales de la Ville de Gaspé constitue un des services municipaux les plus importants en matière de loisirs et de culture;

CONSIDÉRANT l'importance de supporter les comités de bénévoles des bibliothèques municipales en leur permettant de bénéficier de matériel et de mobilier adaptés à ce service;

CONSIDÉRANT l'analyse des demandes et besoins des comités réalisée par la direction des Loisirs et de la Culture;

CONSIDÉRANT la recherche de prix pour le matériel et le mobilier effectuée par la préposée aux bibliothèques municipales de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la dépense totale excède les sommes attribuées à ce type de dépenses dans le budget des bibliothèques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la direction des Loisirs et de la Culture à procéder à l'achat de matériel et de mobilier pour les

bibliothèques municipales tel que décrit dans la liste de matériel et de mobilier à acquérir pour les bibliothèques municipales, et ce, pour un montant maximum de huit mille dollars (8 000 \$);

QUE les dépenses soient imputées aux codes budgétaires 02-702-30-527, 02-702-30-649 et

**RÉS. 16-06-008**

**DEMANDE DE LA COOPÉRATIVE JEUNESSE  
DE SERVICES DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative jeunesse de services de Gaspé sollicite le conseil afin de lui accorder un budget pour divers menus travaux au niveau des espaces verts, notamment des travaux de peinture et de nettoyage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer un protocole d'entente avec la Coopérative jeunesse de services pour un montant de 2 000 \$ pour la période estivale 2016, le tout sous réserve de l'approbation du Syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux de la Ville de Gaspé.

QUE la Direction des travaux publics soit chargé de transmettre une liste des travaux à être réalisés au cours de l'été, le tout sous réserve de l'approbation du Syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux de la Ville de Gaspé.

QUE ce montant soit imputable au budget régulier des espaces verts.

**RÉS. 16-06-009**

**DÉTERMINATION DE LA LIGNE DES HAUTES EAUX  
ET RELEVÉS SUPPLÉMENTAIRES – VIRÉE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE le MDDELCC suite au dépôt du certificat d'autorisation désire avoir des renseignements supplémentaire pour pouvoir émettre l'autorisation pour l'implantation d'une virée au bout de la rue des Loisirs à Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE le MDDELCC demande de déterminer la ligne des hautes eaux afin de faire le calcul exact de la superficie d'empiètement de la virée dans les milieux humides;

CONSIDÉRANT QUE le MDDELCC demande l'estimation de la perte de section d'écoulement causées par l'implantation de la virée des loisirs;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme pour répondre aux questionnements du MDDELCC et que la firme Norda Stelo est la conceptrice de la virée

CONSIDÉRANT QUE la firme Norda Stelo a déposé une proposition d'honoraires professionnels supplémentaires pour mener à bien ce mandat au montant de 3 300.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le mandat d'honoraires professionnels supplémentaires pour répondre aux questionnements du MDDELCC pour la délivrance du certificat d'autorisation pour les travaux d'implantation de la virée des Loisirs à Rivière-au-Renard à Norda Stelo pour un montant de 3 300.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputable au Programme d'aide financière spécifique suite aux inondations de 2007 du ministère de la Sécurité publique.

QUE le Maire et le Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RÉS. 16-06-010**

**AIDE À LA NAVIGATION QUAI PUBLIQUE –  
BERCEAU DU CANADA**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet berceau du Canada nous avons implanté un ouvrage qui est considéré comme un quai public au sens de la Loi sur la Protection de la Navigation de Transport Canada;

CONSIDÉRANT QUE Transport Canada nous demande de maintenir en opération durant la saison de navigation un aide à la navigation;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de prix fait auprès de deux fournisseurs accrédité par Transport Canada (Nordak Marine et Go Deep International Inc.) nous avons reçu la soumission suivante pour l'achat de l'aide à la navigation;

Nordak Marine : 1 846.75 \$ plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de l'aide à la navigation pour le site de Berceau du Canada auprès de Nordak Marine pour un montant de 1 846.75 \$ plus les taxes applicables.

Que le montant soit imputé au règlement 1175-12.

QUE le Maire et le Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RÉS. 16-06-011**

**ENTENTE - RÉCLAMATIONS PAR LES ENTREPRISES PEC –  
RÉAMÉNAGEMENT DES ROUTES 132 ET 197  
À RIVIÈRE-AU-RENARD - PHASE 4**

CONSIDÉRANT QUE Les entreprises PEC qui ont mené à bien les travaux de réaménagement de la route 132 et 197 phase 4 à Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE Les entreprises PEC, la ville de Gaspé, le MTMDT et le concepteur ont eu des discussions et négociations pour régler les réclamations déposées par l'entrepreneur suite travaux de réaménagement de la route 132 et 197 phase 4 à Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QU'UNE réclamation concernait les joints victolic et que la responsabilité de cette réclamation incombe au concepteur, une entente est intervenue directement entre le concepteur (Roche

groupe conseil) et Les entreprises PEC au montant de 9 500.00 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'UNE autre réclamation concerne les réseaux temporaires de services municipaux et une entente est intervenue directement entre la ville de Gaspé et Les entreprises PEC au montant de 52 432.69 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement du règlement final négocié pour la réclamation sur les réseaux temporaires effectués par Les entreprises PEC dans les travaux du projet de réaménagement des routes 132 et 197 à Rivière-au-Renard - phase 4 au montant de 52 432.69 \$ plus les taxes applicables.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RÉS. 16-06-012**

**PROBLÈMES TÉLÉMÉTRIES - AQUEDUC RIVIÈRE-AU-RENARD –  
POSTES DE RÉDUCTION DE PRESSION**

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait divers travaux d'infrastructures (sectorisation et réduction de pression) sur le réseau d'aqueduc à Rivière-au-Renard au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QUE nous avons dû faire face à des problèmes importants de télémétrie dû à l'intégration de nouvelles composantes au système déjà en place;

CONSIDÉRANT QUE les services technologiques DUO ont fait, au cours des années, la configuration du système en place et qu'ils connaissent les nouvelles composantes mise en place, nous leur avons demandé de faire les ajustements;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à cette intervention sont de 9 096.60 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture des services technologiques Duo pour les travaux d'ajustements de la télémétrie pour le système d'aqueduc à Rivière-au-Renard pour montant de 9 096.60 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit imputable au programme de financement TECQ 2014-2018.

QUE le Maire et le Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RÉS. 16-06-013**

**TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES –  
VANNES MURALES SP-11, SP-16 ET SP-22**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pose de vannes murales aux postes de pompages ont été octroyés à l'entreprise Groupe Ohmega (résolution 16-04-014);

CONSIDÉRANT QUE dû à une problématique d'isolement du poste SP-16, des coûts supplémentaires ont été engendrés à l'entrepreneur dû aux délais et à la mobilisation des équipements et employés;

CONSIDÉRANT QU'une directive de changement a été acheminée à l'entrepreneur et que suite à son analyse par le surveillant, ce dernier nous recommande de l'accepter;

CONSIDÉRANT QUE la directive pour les travaux supplémentaires est au coût de 1 231.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement des dépenses supplémentaires faites par Groupe Ohmega pour un montant de 1 231.00 \$ plus les taxes applicables pour les travaux de pose de vannes murales SP-11, SP-16 et SP-22.

QUE le financement soit imputable à la TECQ 2014-2018.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RÉS. 16-06-014**

ORDONNANCE AU TRÉSORIER  
VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES  
TAXES

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a préparé un échéancier en vue d'une vente pour non-paiement des taxes municipales pour les arrérages dus au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la première étape serait d'autoriser, par résolution, le trésorier à aviser les contribuables concernés que des procédures de vente pour non-paiement des taxes municipales seront amorcées et de les informer de l'échéancier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le trésorier à aviser les contribuables concernés que des procédures de vente pour non-paiement des taxes municipales seront amorcées et de les informer de l'échéancier.

**RÉS. 16-06-015**

ACCEPTATION DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR  
ET DU RAPPORT FINANCIER DE LA RITMRG

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit accepter les états financiers de la Régie Intermunicipale de Traitement des matières résiduelles de la Gaspésie selon les dispositions des ententes actuelles;

CONSIDÉRANT QU'à titre d'information, le rapport du vérificateur conclut que « ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada en comptabilité municipale au Québec »;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers démontrent, au niveau des activités financières, des revenus de 5 609 022 \$, des dépenses de fonctionnement de 5 272 808 \$, un amortissement des immobilisations de 362 382 \$, un remboursement de la dette à long terme de 665 300 \$, des affectations nettes de 211 883 \$ laissant un excédent net de 245 179 \$ pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'état des surplus montre un surplus accumulé et des réserves financières de 1 289 704 \$, un montant à pourvoir dans le futur de 0 \$, un financement des investissements en cours de 422 714 \$, un investissement net dans les éléments d'actif à long terme de 9 128 686 \$, ce qui donne un avoir des contribuables au 31 décembre 2015 de 10 841 104 \$;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers indiquent une diminution des actifs non financiers de 373 461 \$ lesquels totalisent 14 133 178 \$ à la fin de l'exercice financier, et que la dette à long terme a diminuée de 665 300 \$ passant de 5 632 000 \$ à 4 966 700 \$ à la fin de la période.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accepte le rapport du vérificateur et le rapport financier de la RITMRG pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2015.

**NOTE**

**DÉPÔT CERTIFICAT – TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT 1303-16**

La Greffière dépose au Conseil le certificat suite à la tenue de registre du 17 mai 2016 pour le règlement 1303-16. Personne ne s'étant enregistré, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**RÉS. 16-06-016**

**DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL –  
112-116, RUE DE LA REINE**

CONSIDÉRANT QUE Mme Claudia Martin a fait une demande d'usage conditionnel en vertu du règlement sur les usages conditionnels 1172-12, pour la propriété située au 112-116, rue de la Reine;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste en l'autorisation d'un usage conditionnel d'habitation dans la zone où se localise la demande (M-236) situé au 112-116, rue de la Reine;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 27 avril 2016;

CONSIDÉRANT le règlement 1172-12 sur les usages conditionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal de la Ville de Gaspé accepte la demande d'usage conditionnel de Mme Claudia Martin, pour la propriété située au 112-116, rue de la Reine.

QUE la demande admise consiste en l'autorisation d'un usage conditionnel d'habitation dans la zone où se localise la demande (M-236) situé au 112-116, rue de la Reine.

**RÉS. 16-06-017**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –  
LE CAFÉ DES ARTISTES**

CONSIDÉRANT QUE Le Café des Artistes a fait une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1156-11 concernant la propriété située au 101, rue de la Reine;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en la réduction de la marge de recul avant secondaire de 1 m pour permettre la construction d'une terrasse commerciale de 2.44 m de profondeur à une distance de 0 m de la marge avant secondaire en dérogation à l'article 20.6 alinéa 2 paragraphe 2 du Règlement de zonage 1156-11 édictant une marge de recul avant de 1 m;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de rendre conforme la construction d'une terrasse commerciale ayant une marge de recul avant secondaire de 0 m;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 27 avril 2016;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de Le Café des Artistes pour la propriété située au 101, rue de la Reine.

QUE la dérogation mineure admise consiste en la réduction de la marge de recul avant secondaire de 1 m pour permettre la construction d'une terrasse commerciale de 2.44 m de profondeur à une distance de 0 m de la marge avant secondaire en dérogation à l'article 20.6 alinéa 2 paragraphe 2 du Règlement de zonage 1156-11 édictant une marge de recul avant de 1 m, afin de rendre conforme la construction d'une terrasse commerciale ayant une marge de recul avant secondaire de 0 m.

**RÉS. 16-06-018**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –  
MONSIEUR CHARLES ÉLÉMENT ET MADAME LUCE PERRY**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Charles Élément et Madame Luce Perry a fait une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1156-11 concernant la propriété située sur une partie du lot 2 732 396, cadastre du Québec (terrain situé en arrière du 1316, boulevard Cap-des-Rosiers);

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en la réduction de 19 m<sup>2</sup> de la superficie minimale de 50 m<sup>2</sup> pour un bâtiment principal établie par l'article 4.2 du Règlement de zonage no 1156-11;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de rendre conforme la construction d'un bâtiment principal (chalet permanent) ayant une superficie de 31 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 27 avril 2016;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de Monsieur Charles Élément et Madame Luce Perry pour la propriété située sur une partie du lot 2 732 396, cadastre du Québec (terrain situé en arrière du 1316, boulevard Cap-des-Rosiers).

QUE la dérogation mineure admise consiste en la réduction de 19 m<sup>2</sup> de la superficie minimale de 50 m<sup>2</sup> pour un bâtiment principal établie par l'article 4.2 du Règlement de zonage no 1156-11, afin de rendre conforme la construction d'un bâtiment principal (chalet permanent) ayant une superficie de 31 m<sup>2</sup>.

**RÉS. 16-06-019**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –  
MONSIEUR MARC-OLIVIER BOND**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-Olivier Bond a fait une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1156-11 concernant la propriété située au 31, rue Martin;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en :

- l'augmentation de 8.2 m<sup>2</sup> de la superficie maximale permise par rapport à la superficie maximale de 75 m<sup>2</sup> exigée à l'article 8.8.2.2 du Règlement de zonage no 1156-11, pour la construction d'un garage privé isolé à l'intérieur du périmètre urbain;
- l'augmentation de 25 cm de la hauteur permise par rapport à la hauteur maximale de 6 m exigée à l'article 8.8.2.2 du Règlement de zonage no 1156-11 pour la construction d'un garage isolé à l'intérieur du périmètre urbain;
- l'augmentation de 10 cm de la hauteur permise par rapport à la hauteur maximale des portes de garage qui est fixée à 3 m et exigée à l'article 8.8.2.2 du Règlement de zonage no 1156-11 pour la construction d'un garage isolé à l'intérieur du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de rendre conforme la construction d'un garage privé isolé ayant une superficie de 83.2 m<sup>2</sup>, une hauteur de 6.25 m et une porte de garage d'une hauteur de 3.10 m;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 27 avril 2016;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Marc-Olivier Bond pour la propriété située au 31, rue Martin.

QUE la dérogation mineure admise consiste en :

- l'augmentation de 8.2 m<sup>2</sup> de la superficie maximale permise par rapport à la superficie maximale de 75 m<sup>2</sup> exigée à l'article 8.8.2.2 du Règlement de zonage no 1156-11, pour la construction d'un garage privé isolé à l'intérieur du périmètre urbain;
- l'augmentation de 25 cm de la hauteur permise par rapport à la hauteur maximale de 6 m exigée à l'article 8.8.2.2 du Règlement de zonage no 1156-11 pour la construction d'un garage isolé à l'intérieur du périmètre urbain;
- l'augmentation de 10 cm de la hauteur permise par rapport à la hauteur maximale des portes de garage qui est fixée à 3 m et exigée à l'article 8.8.2.2 du Règlement de zonage no 1156-11 pour la construction d'un garage isolé à l'intérieur du périmètre urbain;

afin de rendre conforme la construction d'un garage privé isolé ayant une superficie de 83.2 m<sup>2</sup>, une hauteur de 6.25 m et une porte de garage d'une hauteur de 3.10 m.

**RÉS. 16-06-020**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –  
MONSIEUR YVAN BOUCHARD**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yvan Bouchard a fait une demande de dérogation mineure au Règlement de lotissement 1157-11 concernant le lot 5 527 711;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en la réduction de 9.62 m la largeur minimale exigée par l'article 5.3 du Règlement de lotissement n°1157-11, soit de 45 m et en la réduction de 89.1m<sup>2</sup> la superficie minimale exigée par l'article 5.3 du Règlement de lotissement n°1157-11, soit de 3 700 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de rendre conforme un lot ayant une largeur de 35.38 m et une superficie de 3 610.9 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 27 avril 2016;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Yvan Bouchard pour le lot 5 527 711.

QUE la dérogation mineure admise consiste en la réduction de 9.62 m la largeur minimale exigée par l'article 5.3 du Règlement de lotissement n°1157-11, soit de 45 m et en la réduction de 89.1 m<sup>2</sup> la superficie minimale exigée par l'article 5.3 du Règlement de lotissement n°1157-11, soit de 3 700 m<sup>2</sup>, afin de rendre conforme un lot ayant une largeur de 35.38 m et une superficie de 3 610.9 m<sup>2</sup>.

**NOTE**

DÉPÔT CERTIFICAT – TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT 1304-16

La Greffière dépose au Conseil le certificat suite à la tenue de registre du 30 mai 2016 pour le règlement 1304-16. Personne ne s'étant enregistré, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**RÉS. 16-06-021**

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION –  
RÉSOLUTION 15-11-033 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 1281-15

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, L.R.Q., chapitre C-19, la greffière est autorisée à modifier un règlement pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Une modification est donc apportée au règlement 1281-15 et à la résolution 15-11-033 relative à l'adoption dudit règlement;

CONSIDÉRANT QUE la résolution consiste à corriger uniquement le titre du règlement 1281-15 adopté à la séance du 2 novembre 2015, ainsi que celui de sa résolution d'adoption numéro 15-11-033. La modification ne change ni la teneur ni la décision prise par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE Le titre du règlement 1281-15 se lit comme suit :

"Règlement concernant l'augmentation à 5 millions des montants et la prolongation jusqu'au 31 décembre 2015 des programmes de relance industrielle à l'égard des secteurs des zones industrielles du port de Gaspé, du parc industriel de pêche de Rivière-au-Renard et du parc des Augustines, pour prolonger la date du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2025"

Or le titre du règlement 1281-15, conformément à l'avis de motion aurait dû se lire ainsi :

"Règlement modifiant le règlement 984-07 concernant l'augmentation à 5 millions des montants et la prolongation jusqu'au 31 décembre 2015 des programmes de relance industrielle à l'égard des secteurs des zones industrielles du port de Gaspé, du parc industriel de pêche de Rivière-au-

Renard et du parc des Augustines, pour prolonger la date du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2025".

À 21h30, la période de question est reportée à la fin de la séance.

**RÉS. 16-06-022**

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION –  
RÈGLEMENT 1296-16**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, L.R.Q., chapitre C-19, la greffière est autorisée à modifier un règlement pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Une modification est donc apportée au règlement 1296-16;

CONSIDÉRANT QUE la résolution consiste à corriger uniquement l'article 3 afin de refléter correctement les montants indiqués dans le 3e attendu du règlement, lesquels montants sont versés en vertu de la taxe d'accise fédérale, soit 625 524 \$ versé comptant à la municipalité par le fédéral et 257 984 \$ financée en service de dette par le provincial. La modification ne change ni la teneur ni la décision prise par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'article 3 du règlement 1296-16 se lit comme suit :

"Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 166 492 \$ sur une période de vingt-cinq (25) ans et une somme de 257 984 \$ sur une période de vingt (20) ans. De plus, le Conseil affecte une somme de 883 508 \$ provenant de la contribution du fédéral dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) tel que confirmé par une lettre du Directeur général des infrastructures du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 17 décembre 2015, laquelle est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « B »".

QUE, l'article 3 aurait dû se lire ainsi :

"Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 166 492 \$ sur une période de vingt-cinq (25) ans et une somme de 257 984 \$ sur une période de vingt (20) ans. De plus, le Conseil affecte une somme de 625 524 \$ provenant de la contribution du fédéral dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) tel que confirmé par une lettre du Directeur général des infrastructures du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 17 décembre 2015, laquelle est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « B »".

**RÉS. 16-06-023**

**AUTORISATION DE SIGNATURE –  
ACQUISITION ET INSTALLATION DE NOUVEAUX MODULES**

DE JEUX PAR LE COMITÉ DES LOISIRS DE CAP-DES-ROSIERS –  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ATTESTATIONS DEMANDÉES  
PAR DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA

CONSIDÉRANT que le Comité des loisirs de Cap-des-Rosiers a fait une demande d'aide financière à Développement économique du Canada pour la réalisation d'un projet d'acquisition et d'installation de nouveaux modules de jeux;

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière a été faite en vertu du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150) livré dans le cadre du Programme de développement économique du Québec (PDEQ);

CONSIDÉRANT qu'une partie du financement provient de la ville de Gaspé et qu'il y a lieu pour celle-ci de signer les attestations suivantes:

- attestation confirmant que la partie de la taxe d'accise fédérale sur l'essence est identifiée dans le montant de la contribution financière de la municipalité au projet d'acquisition et d'installation de nouveaux modules de jeux pour le Comité des loisirs de Cap-des-Rosiers;
- attestation confirmant la municipalité autorise le Comité des loisirs de Cap-des-Rosiers à réaliser le projet conformément à la législation applicable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les attestations suivantes:

- attestation confirmant que la partie de la taxe d'accise fédérale sur l'essence est identifiée dans le montant de la contribution financière de la municipalité au projet d'acquisition et d'installation de nouveaux modules de jeux pour le Comité des loisirs de Cap-des-Rosiers;
- attestation confirmant la municipalité autorise le Comité des loisirs de Cap-des-Rosiers à réaliser le projet conformément à la législation applicable;

**RÉS. 16-06-024**

PROTOCOLE D'ENTENTE 2016 ENTRE  
LA VILLE DE GASPÉ ET L'ÉCOLE DE PATINAGE  
ARTISTIQUE FORILLON

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, l'École de patinage artistique Forillon opère l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles ont toujours respecté les ententes avec la Ville de Gaspé et que leur offre d'activité est une bonification très importante des activités offertes aux citoyens par la Ville;

CONSIDÉRANT les résolutions 11-03-05 et 11-03-30 en date respective du 8 et du 21 mars 2011 et précisant les conditions du soutien financier de la Ville à l'École de patinage artistique Forillon;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 15 000 \$ est prévu au budget 2016 dans le cadre de cette entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accepte les termes de l'entente et mandate le Maire et la Greffière afin de signer le protocole d'entente avec l'École de patinage artistique Forillon pour l'opération estivale de l'aréna Rosaire-Tremblay qui se fera du 27 avril 2016 au 25 septembre 2016.

**RÉS. 16-06-025**

**PÉRIODE D'ESSAI D'UNE PERSONNE SALARIÉE  
À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai de monsieur Mustapha Berkoun est complétée et s'est avérée concluante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal confirme officiellement dans sa fonction, monsieur Mustapha Berkoun, au poste annuel de technicien en mécanique et en traitement des eaux potables et usées à la Ville de Gaspé, au salaire et conditions prévues à la convention collective actuellement en vigueur.

**RÉS. 16-06-026**

**PÉRIODE D'ESSAI D'UNE PERSONNE SALARIÉE  
À LA DIRECTION DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai de monsieur Shawn Lemieux est complétée et s'est avérée concluante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal confirme officiellement dans sa fonction, monsieur Shawn Lemieux, au poste saisonnier de chauffeur de camion, de l'épureur d'égout et du camion de vidange de fosses septiques et journalier à la Ville de Gaspé, au salaire et aux conditions prévues à la convention collective actuellement en vigueur.

**RÉS. 16-06-027**

**CPE DES BUTINEURS  
PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a donné son feu vert au projet d'une nouvelle construction près du pavillon Cantin à Gaspé en 2012;

CONSIDÉRANT QUE le CPE des Butineurs est sur le point de réaliser le projet qui permettra l'accueil de 73 enfants supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est réalisé en partenariat avec le CISSS de la Gaspésie et sera situé sur une partie du terrain du CISSS, cédée au CPE des Butineurs par le ministère de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe financière consentie par le ministère de la Famille permet la concrétisation d'un projet de 1 800 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'étant donné les délais, les coûts relatifs au projet ont été indexés et à l'ouverture des soumissions en février dernier, l'organisme a constaté un manque à gagner d'environ 112 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE suite à diverses démarches, un solde de 12 590 \$ reste à combler;

CONSIDÉRANT QUE le CPE des Butineurs demande à la Ville de Gaspé une participation financière sous forme de don pour le présent projet, et ce, pour un montant de 12 590 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé informe le CPE des Butineurs qu'une participation financière de 12 590 \$ leur sera accordée relativement au projet de construction d'une nouvelle installation en garderie de 73 places, sur le terrain près du pavillon Cantin à Gaspé.

QUE le tout sera conditionnel à la réalisation du projet.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

**RÉS. 16-06-028**

**PAIEMENT DE FACTURE  
LES SERVICES TECHNOLOGIQUES DUO  
SALLE DE SPECTACLES**

CONSIDÉRANT QUE certains travaux devaient être réalisés sur la station de pompage sur le boulevard Gaspé pour l'ouverture de la salle de spectacles de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistaient en la programmation, la mise en marche du variateur de vitesse et divers tests à la station de pompage localisée sur le boulevard Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE le tout était nécessaire notamment pour assurer le fonctionnement du rideau déluge et des gicleurs installés dans la salle de spectacles;

CONSIDÉRANT la facture # 5402 de "Les Services Technologiques DUO" au montant de 3 026 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture # 5402 de "Les Services Technologiques DUO" au montant de 3 026 \$, plus les

taxes applicables, relativement à la programmation, la mise en marche du variateur de vitesse et divers tests à la station de pompage localisée sur le boulevard de Gaspé, dans le cadre du projet de la salle de spectacles.

QUE la dépense soit imputée au règlement 1109-10.

**RÉS. 16-06-029**

DEMANDE DE FINANCEMENT  
PLACE AUX JEUNES 2016-2017  
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI  
DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE Place aux Jeunes en région est un programme favorisant la migration, l'établissement et le maintien des jeunes âgés de 18 à 35 ans en région;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise principalement à :

- prévenir et freiner l'exode des jeunes vers les grands centres;
- favoriser et promouvoir l'engagement social des jeunes en région;
- promouvoir et faciliter l'intégration professionnelle des jeunes en région;
- sensibiliser les jeunes, leur entourage et les acteurs locaux aux conséquences de l'exode;
- stimuler la création d'entreprise en région;

CONSIDÉRANT QUE le programme Place aux Jeunes en région est un outil extraordinaire de valorisation et de développement régional;

CONSIDÉRANT le budget de 61 000 \$ pour 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Jeunesse-Emploi de la Côte-de-Gaspé sollicite un appui financier de 1 500 \$ afin de soutenir le programme Place aux Jeunes en région pour l'année 2016-2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde un appui de 1 500 \$ au Carrefour Jeunesse-Emploi de la MRC de la Côte-de-Gaspé afin de soutenir le programme Place aux Jeunes en région 2016-2017.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-629-00-999.

**RÉS. 16-06-030**

DÉMISSIONS DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT la lettre que nous avons fait parvenir le 25 avril dernier à plusieurs pompiers inactifs des casernes de Douglastown, Gaspé, Rivière-au-Renard et St-Maurice stipulant qu'à moins d'avis contraire de leur part d'ici 30 jours, nous les considérerons comme démissionnaires de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons eu aucune nouvelle de leur part;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal mette fin au lien d'emploi des pompiers et pompières suivants(es) :

Caserne de Douglastown :

Nancy Coulombe  
Geneviève Fullum-Fournier  
Sylvie Bourdon

Caserne de Gaspé :

Vincent Gagnon-Roy  
Maxime Girard  
David Patterson  
Marc Synnott  
Jérémi Synnott-Généreux

Caserne de Rivière-au-Renard :

Myriam Savage

Caserne de St-Maurice :

Jean-Luc Joncas  
René Adams  
Catherine Dupuis  
Mathieu Joncas

QUE le conseil municipal en profite pour les remercier pour les services qu'ils ont offerts à la population de la Ville de Gaspé.

QUE le conseil municipal les avise que l'équipement qui leur avait été prêté doit être retourné le plus rapidement possible.

**RÉS. 16-06-031**

**MODIFICATION À LA RÉOLUTION 16-05-046**

CONSIDÉRANT la résolution 16-05-046 passée le 16 mai 2016 et la nécessité de modifier cette résolution par la présente;

CONSIDÉRANT la demande du syndicat à l'effet de prolonger la période d'adaptation d'un mois pour la période d'adaptation au poste d'opérateur de réseaux d'aqueduc et d'égout de la personne salariée portant le numéro 11-0141, soit du 9 mai 2016 au 9 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le premier paragraphe des recommandations soit remplacé par ce qui suit :

QUE le conseil municipal procède à l'engagement de monsieur Dominique Dufresne au poste de remplacement temporaire comme journalier du 13 juin 2016 au 9 juillet 2016.

QUE le conseil municipal procède à l'engagement de monsieur Dominique Dufresne au poste de journalier saisonnier d'été (budgété 22 semaines) à la Direction des travaux publics, et ce, en date du 10 juillet

2016 conditionnellement à ce que la personne salariée portant le numéro 11-0441 soit, après sa période d'adaptation, confirmée dans son poste d'opérateur de réseaux d'aqueduc et d'égout.

**RÉS. 16-06-032**

**CAMPAGNE PANCANADIENNE EN FAVEUR  
DE L'EMBALLAGE NEUTRE  
ET STANDARDISÉ DES PRODUITS DU TABAC**

CONSIDÉRANT QUE le tabac est la cause la plus importante de maladies et de décès évitables au Canada, tuant 37 000 personnes chaque année;

CONSIDÉRANT QUE l'épidémie de tabagisme est causée par une industrie qui place ses profits avant la vie d'autrui et qui utilise tous les moyens à sa disposition afin de rendre ses produits plus attrayants et d'apparence moins dangereuse;

CONSIDÉRANT QUE l'emballage est l'un des plus puissants véhicules promotionnels pour les produits du tabac;

CONSIDÉRANT QUE la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme 2012-2017 doit être renouvelée d'ici mars 2017 et que la standardisation des emballages devrait être une des premières mesures déployées dans le cadre de cette stratégie améliorée, qui devra viser des objectifs audacieux de réduction du tabagisme;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé, l'Australie, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande ont tous adopté des lois exigeant l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac, et que plusieurs autres gouvernements ont annoncé leur intention d'en faire autant prochainement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé appuie que le Canada exige l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac tel que décrit comme suit :

L'emballage neutre et standardisé interdirait tous les éléments promotionnels de tous les emballages de tabac, y compris l'utilisation de couleurs, d'images, de logos, de slogans, de polices de caractère distinctives et de finis. Seul le nom de la marque y serait autorisé et ce dernier sera lui aussi sujet à des restrictions. Les mises en garde de santé demeurerait présentes sur les emballages. La taille et la forme des emballages seraient standardisées, interdisant ainsi les formats spécifiques tels que les paquets de cigarettes minces et ultra minces, qui réduisent la taille des mises en garde et ciblent ouvertement les femmes. L'apparence des cigarettes serait également standardisée, pour entre autres y interdire l'utilisation d'images de marque, de logos, de couleurs et de finis spéciaux, et établir des normes sur la longueur et le diamètre des cigarettes.

**RÉS. 16-06-033**

**POLITIQUE DE LA VILLE DE GASPÉ  
EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT la résolution 15-05-20 adoptant la politique de la Ville de Gaspé en matière de santé et sécurité au travail le 4 mai 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser cette politique et de l'adopter chaque année afin de démontrer l'importance que la Ville de Gaspé accorde à la santé et sécurité de son personnel et du public en général;

CONSIDÉRANT QU'il est justifié de réviser toutes les politiques écrites en matière de santé et sécurité au travail comprenant :

- Engagement écrit signé par le maire;
- Politique de déclaration des accidents;
- Politique d'assignation temporaire;
- Politique pour les équipements de protection individuelle;
- Programme de prévention remis aux personnes salariées ainsi qu'un formulaire d'engagement signé par celles-ci à l'effet qu'elles ont pris connaissance des risques liés à leur fonction.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le maire à signer un engagement au niveau de la santé et sécurité au travail et à en informer le personnel, les sous-traitants, les visiteurs ainsi que les fournisseurs.

QUE la Direction générale soit mandatée pour faire connaître et diffuser les documents pour informer le personnel.

QU'une vérification soit effectuée afin que les contrats avec les fournisseurs et les sous-traitants incluent une clause au niveau du respect des lois et règlements applicables en matière de santé et de sécurité.

**RÉS. 16-06-034**

**REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION  
DE L'ARÉNA DE RIVIÈRE-AU-RENARD –  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE quatre échangeurs R-22/eau sont utilisés pour le refroidissement des compresseurs;

CONSIDÉRANT QUE le système de réfrigération de l'aréna de Rivière-au-Renard utilise l'eau de l'aqueduc pour refroidir les compresseurs;

CONSIDÉRANT QUE la quantité d'eau de l'aqueduc servant à refroidir les compresseurs et rejetée au drain municipal est estimée à plus de 48 000 000 de litres par an;

CONSIDÉRANT l'étude de faisabilité préparée par la firme Kwatroe Consultants Inc. le 15 novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse comparative nous démontre que le système de réfrigération à l'ammoniac est à privilégier étant donné que ce système est plus robuste, plus performant et offre la meilleure valeur actuelle nette sur 20 ans;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire une demande d'aide financière dans le programme d'infrastructures communautaires de Canada 150;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la Ville de Gaspé autorise la présentation du projet de remplacement du système de réfrigération de l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard, au ministère Développement économique Canada dans le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150.

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Gaspé à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

**RÉS. 16-06-035**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 1305-16**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement deux jours juridiques avant ce jour, en avoir fait la lecture, en dispensent la lecture et de ce fait selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, il n'est pas requis d'en faire publiquement la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1305-16, règlement amendement le règlement 627-96 concernant le brûlage d'herbe, de broussailles et de déchets, soit adopté.

**RÉS. 16-06-036**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 1156-11-21**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement deux jours juridiques avant ce jour, en avoir fait la lecture, en dispensent la lecture et de ce fait selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, il n'est pas requis d'en faire publiquement la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1156-11-21, règlement amendement le règlement de zonage 1156-11 en agrandissant la zone M-406 à même une partie de la zone M-405, en modifiant le troisième point de l'article 20.5 ROULOTTES DE PATATES FRITES, RESTAURANTS-MINUTE ET RESTAURANTS SANS CONSOMMATION SUR PLACE et ce afin d'inclure la zone M-405 aux zones permettant ces types d'usages et en agrandissant la zone F-177 à même une partie de la zone RT-174 et ce afin de permettre l'agrandissement d'une industrie extractive existante, soit adopté.

**RÉS. 16-06-037**

AVIS DE MOTION

Le conseiller Ghislain Smith donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce conseil, un règlement décrétant un emprunt de 264 000 \$ pour l'exercice financier 2016 conformément à l'article 11 du chapitre 30 des lois de 2013. Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présents à cette séance et autorisation est accordée de dispenser la lecture de ce règlement à son adoption selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

**RÉS. 16-06-038**

AVIS DE MOTION

La conseillère Aline Perry donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce conseil, un règlement relatif à la circulation des véhicules tout terrain (VTT) sur certains chemins municipaux.

**RÉS. 16-06-039**

ACCEPTATION PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
RÉUNION DU 25 MAI 2016

IL est proposé par la conseillère Aline Perry

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 mai 2016, soit accepté avec ses recommandations.

**RÉS. 16-06-040**

RÉPARATION DU WIGWAM SUR LA POINTE O'HARA –  
BERCEAU DU CANADA

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux de réparation du wigwam localisé sur le site de Berceau du Canada (pointe O'Hara);

CONSIDÉRANT la proposition de services du Conseil de la Nation Micmac de Gespeg du 31 mai 2016 au montant de 2 000 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte la proposition de services du Conseil de la Nation Micmac de Gespeg du 31 mai 2016 au montant de 2 000 \$, plus les taxes applicables, afin de procéder à des travaux de réparation du wigwam localisé sur le site de Berceau du Canada.

QUE la dépense soit imputée au règlement 1175-12.

**RÉS. 16-06-041**

OUVERTURE DE SOUMISSION –  
MARQUAGE DE LIGNES LONGITUDINALES EN 2016

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres par invitation à 5 entrepreneurs pour le marquage de lignes longitudinales sur le territoire de la Ville de Gaspé, nous avons reçu 3 soumissions :

- Lignes Maska au montant de 9 941.10 \$ plus les taxes applicables;
- Signalisation Inter-Lignes au montant de 8 029.35 \$ plus les taxes applicables;

- 9316-4549 Québec Inc. – Multi-lignes de l'Est au montant de 6 365.35 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la plus basse soumission conforme s'avère celle de 9316-4549 Québec Inc. – Multi-lignes de l'Est au montant de 6 365.35 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devront être terminés pour le 25 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accepte la soumission de 9316-4549 Québec Inc. – Multi-lignes de l'Est au montant de 6 365.35 \$ plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputé au poste budgétaire 02-320-00-639.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RÉS. 16-06-042**

**PAIEMENT DE FACTURES  
CENTRE D'ALIGNEMENT L.M. ENR.**

CONSIDÉRANT QUE les transmissions et les embrayages du camion 10 roues RC-20 et du camion incendie #347 ont été refaits;

CONSIDÉRANT la facture du Centre d'Alignement L.M. Enr. Au montant de 15 493.43 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures du Centre d'Alignement L.M. Enr. au montant de 15 493.43 \$, taxes incluses, pour le remplacement de 2 transmissions, et que cette dépense soit financée par le règlement 1238-14.

**RÉS. 16-06-043**

**PAIEMENT DE FACTURE – GROUPE VOYER**

CONSIDÉRANT QUE la pompe a dû être réparée dans le réseau d'égout de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement est nécessaire à l'évacuation des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la pompe est réparée par une compagnie spécialisée;

CONSIDÉRANT QUE le choix du réparateur assure une plus grande durabilité de l'équipement;

CONSIDÉRANT la facture émise par Groupe Voyer au montant de 6 568.03 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture de Groupe Voyer au montant de 6 568.03 \$ plus les taxes applicables pour la réparation de pompe.

QUE ce montant soit imputable au règlement sur les composantes d'aqueducs et égouts # 1219-13.

**RÉS. 16-06-044**

**ENGAGEMENT D'UN SOUDEUR-ÉTUDIANT ÉTÉ 2016**

CONSIDÉRANT l'ouverture à l'externe d'un poste de soudeur-étudiant pour travailler à la Ville de Gaspé pour l'été 2016;

CONSIDÉRANT le choix unanime du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'engagement de monsieur Eric Lambert pour le poste de soudeur-étudiant à temps complet pour travailler à partir du 4 juillet 2016, et ce, pour une durée de 7 semaines.

QUE le salaire horaire versé soit celui prévu à la politique d'embauche du personnel soudeur-étudiant.

QUE la dépense salariale soit imputée aux codes budgétaires 02-320-00-141 (70 %), 02-413-00-141 (15 %) et 02-415-00-141 (15 %).

**RÉS. 16-06-045**

**PAIEMENT FACTURE # 2016-014 TECH-PLAN –  
CONCEPTION DES PLANS POUR SOUMISSION  
DU PROJET RÉAMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT  
DES SPORTS DE HALDIMAND**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de conception des plans concernant le réaménagement du bâtiment des sports de Haldimand avait été confié de gré à gré initialement à l'entreprise Tech-Plan;

CONSIDÉRANT QU'en cours de projet nous avons dû revoir certaines exigences lors de la conception des plans et y inclure des vérifications par des firmes d'ingénieurs afin de valider la structure, la plomberie et l'électricité;

CONSIDÉRANT QUE la gérance des firmes indépendantes pour ces vérifications a été confiée à l'entreprise Tech-Plan et ce dernier en a assuré les paiements suivants :

- Donald Lavoie Consultant Enr. 800 \$ plus les taxes applicables concernant la vérification de la structure;
- Kwatroe Consultants Inc. 3 504 \$ plus les taxes applicables concernant la vérification plomberie et électricité;
- Jean Luc Heyvang 1 200 \$ plus les taxes applicables concernant la vérification architecturale;
- Tech-Plan 3 015 \$ plus les taxes applicables concernant les relevés et mise en plan.

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été acceptés par le service des travaux publics de la Ville de Gaspé et que le paiement de la facture de Tech-Plan pour l'ensemble des intervenants dans ce dossier est recommandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture # 2016-014 de l'entreprise Tech-Plan au montant de 9 069.40 \$ plus les taxes applicables concernant le dossier de conception des plans pour soumission dans le dossier du réaménagement du bâtiment des sports de Haldimand.

QUE cette dépense soit imputable au règlement d'emprunt 1293-15.

**RÉS. 16-06-046**

OUVERTURE DE SOUMISSIONS –  
PLÂTRAGE ET COUCHE D'APPRÊT POUR LE LOCAL # 3  
AU 1, RUE DES COTTON À SANDY BEACH

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation afin de plâtrer et mettre une couche d'apprêt dans le local # 3 de l'ancien bâtiment GDS, situé au 1, rue des Cotton à Sandy Beach, a été envoyé à trois (3) soumissionnaires, soit aux compagnies suivantes :

- Valmont Dupuis et Fils;
- Denis Samuel, plâtre et peinture;
- C.D.T. Peintre Inc.;

CONSIDÉRANT QUE, suite à cet appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu un (1) soumission :

- C.D.T. Peintre Inc. : 51 000 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'après étude, la plus basse soumission conforme s'avère celle de C.D.T. Peintre Inc., pour un montant de 51 000 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat à C.D.T. Peintre Inc. afin de plâtrer et mettre une couche d'apprêt dans le local # 3 de l'ancien bâtiment GDS, situé au 1, rue des Cotton à Sandy Beach, pour un montant de 51 000 \$, plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputé au règlement d'emprunt 1003-07.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents requis.

**RÉS. 16-06-047**

OUVERTURE DES SOUMISSIONS –  
CONTRAT DE COLLECTE ET TRANSPORT  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel du service de collecte et transport des matières résiduelles se termine le 30 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres conjoint entre la MRC Rocher-Percé et la Ville de Gaspé a été publié tel que prévu pour la fourniture du Service de collecte et transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique a eu lieu le 5 mai dernier et que trois soumissions ont été reçues dont :

- Bouffard Sanitaire Inc. : 7 388 853.18 \$ plus les taxes applicables
- Exploitation Jaffa Inc. : 7 856 484.10 \$ plus les taxes applicables
- Les Entreprises Langlais & fils Inc. : 12 232 320.64 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE les prix de ces soumissions incluent les options 2 et 3 prévues au devis et prévoient une indexation estimée à 2% annuellement;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, la plus basse soumission, soit celle de Bouffard Sanitaire Inc., s'avère conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accepte la soumission de Bouffard Sanitaire Inc. pour la fourniture du Service de collecte et transport des matières résiduelles au montant estimé de 7 388 853.18 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2021, et ce, conditionnellement à l'acceptation de la soumission de Bouffard Sanitaire Inc. par la MRC du Rocher-Percé.

QUE la Ville de Gaspé accepte et intègre dès la 1<sup>ère</sup> année du contrat l'option 2B, soit la mise en place du système d'acquisition à puces, et ce, conditionnellement à l'acceptation de ce service par la MRC Rocher-Percé.

QUE l'option 1, soit pour le Service de collecte et de transport des déchets et des matières organiques pour les ICI et les multilogements de la ville, soit analysée ultérieurement et qu'une recommandation soit soumise en cours de contrat tel que prévu au devis.

QUE la dépense autorisée soit imputée au code budgétaire 02-451-10-446.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RÉS. 16-06-048**

**ENGAGEMENT DE SAUVETEURS À LA PLAGE HALDIMAND –  
ÉTÉ 2016**

CONSIDÉRANT la résolution 16-03-013;

CONSIDÉRANT QU'il y a toujours l'équivalent d'un poste à combler pour l'été 2016;

CONSIDÉRANT QUE suite à des contacts avec le Pavillon des sports du Cégep de la Gaspésie et des Îles, nous avons proposé aux sauveteurs-étudiants une offre d'emploi afin de combler le poste restant

par des sauveteurs intéressés à faire des heures à la plage de Haldimand et prendre de l'expérience de travail à cet endroit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'engagement des personnes suivantes sur une liste de rappel afin de travailler à temps partiel à l'été 2016 à la plage Haldimand :

- Frédérique Aspirault, sauveteuse;
- Marguerite Fournier-Tapp, sauveteuse;
- Ludovic Landry-Ducharme, sauveteur;
- Louis MacGary, sauveteur.

QUE les salaires horaires versés soient ceux prévus à la politique d'embauche du personnel étudiant.

QUE la dépense salariale soit imputée au code budgétaire 02-701-40-141.

**RÉS. 16-06-049**

**SALLE DE SPECTACLES DE GASPÉ - PAIEMENT DE FACTURE**

CONSIDÉRANT l'installation de deux caméras de surveillance dans les corridors donnant accès à la salle de spectacles de Gaspé;

CONSIDÉRANT l'entente entre la Ville de Gaspé et la Commission scolaire des Chic-Chocs pour le partage des coûts d'achat et d'installation des deux caméras;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de la facture est de 989,99 \$ taxes incluses et qu'il entre dans l'enveloppe budgétaire disponible pour le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal, dans le cadre du projet de salle de spectacles, autorise le directeur des Services administratifs à procéder au paiement de la facture de la Commission scolaire des Chic-Chocs au montant de 989,99 \$ taxes incluses.

QUE la dépense soit imputée au règlement 1109-10.

À 22 h 05, la deuxième période de questions est ouverte.

Intervenants

Objets

Yves Bernier

résident secteur de la rue Wayman  
Satisfait des suites de la rencontre du comité de suivi du 20 janvier, que leurs observations ont été écoutées.  
Croit que les membres du CCU ont pris leur rôle au sérieux.  
Veut connaître la distance entre l'immeuble et ceux des terrains avoisinants.  
Espère que seulement les arbres qui doivent

être coupés le seront et non pas d'autres beaux arbres matures.

Rép : il nous manque le plan d'aménagement paysager

Carol Saucier                      merci d'avoir accepté que le dossier soit déposé au CCU, a l'impression d'avoir été écouté et que l'ensemble des critères ont été analysés de façon précise.

**RÉS. 16-06-050**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

À 22 h 11 aucune autre question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

---

Daniel Côté, maire

---

Isabelle Vézina, greffière

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue au musée de la Gaspésie, 20 juin 2016 à 20h00, à laquelle assistaient la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Nelson O'Connor, le conseiller Marcel Fournier, la conseillère Aline Perry, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Jocelyn Villeneuve, directeur du Service d'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, Mme Lénie Lacasse, directrice du service des loisirs et de la culture, M. Jérôme Tardif, coordonnateur aux communications et aux relations publiques,, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que le point suivant est rayé de l'ordre du jour :

4.2 ouverture de soumission – Fourniture et installation de bordures de rue – Territoire de la Ville de Gaspé;

Les points inscrits à l'ordre du jour sont donc les suivants :

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**3. QUESTIONS DU PUBLIC**

- question d'ordre général;
- durée maximale : 20 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

**4. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS.**

- 4.1 ouverture de soumissions - Réhabilitation de l'abri (préau) à la plage Haldimand

**5. SERVICES MUNICIPAUX**

**5.1 Protection contre les incendies**

**5.2 Urbanisme, aménagement et environnement**

**5.3 Loisirs et culture**

- 5.3.1 fermeture de la rue de la Reine pour le Gran Fondo Forillon

- 5.3.2 participation de la ville de Gaspé au projet de rénovation et d'amélioration du bureau d'accueil touristique de l'Anse-à-Valleau

- 5.3.3 aide financière 2016 pour le Festival Country de Douglastown

**5.4 Travaux publics**

- 5.4.1 évaluation conditions hydrologiques printemps 2016 – Réaménagement d'un tributaire du Ruisseau Beaudry

- 5.4.2 paiement de facture - Hydro-Québec pour le projet d'enfouissement des fils pour la rue de la Cathédrale

**5.5 Services administratifs et aéroport**

- 5.5.1 comptes du mois;

**5.6 Services juridiques et Greffe**

- 5.6.1 acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1172-12 et date de l'assemblée de consultation (premier projet 1172-12-04)
- 5.6.2 acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1156-11 et date de l'assemblée de consultation (premier projet 1156-11-22)
- 5.6.3 maire suppléant et substitut du maire
- 5.6.4 autorisation de signature - projet de rénovation du bâtiment de services au quai de l'Anse-à-Valleau par l'Administration portuaire de l'Anse-à-Valleau - demande d'aide financière - attestations demandées par Développement économique Canada
- 5.6.5 autorisation de signature - entente - 13 rue Trachy

## **5.7 Direction générale**

- 5.7.1 nouvelle demande pour l'équipe de premiers répondants de Douglastown-Haldimand
- 5.7.2 embauche d'une personne salariée temporaire journalier
- 5.7.3 aide financière Corporation Gaspé, Berceau du Canada - Animation du site de la Pointe O'Hara 2016
- 5.7.4 achat de photos pour la mise en place de l'interprétation - Berceau du Canada
- 5.7.5 démission d'une personne salariée
- 5.7.6 modification de la résolution 16-06-031
- 5.7.7 salle de spectacles de Gaspé - Ajout de chauffage

5.7.8 demande de congé sans solde

5.7.9 prolongation du poste temporaire d'électricien

## **6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

6.1 règlement décrétant un emprunt de 264 000 \$ pour l'exercice financier 2016 conformément à l'article 11 du chapitre 30 des lois de 2013

## **7. AVIS DE MOTION**

## **8. RAPPORT DES COMITÉS**

## **9. AFFAIRES NOUVELLES**

9.1 ouverture de soumissions – appel de propositions de services professionnels – ingénierie – projet de construction d'un bâtiment à l'Anse-au-Griffon

9.2 protocole d'entente - fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR)

9.3 engagement d'une secrétaire-étudiante

9.4 comité consultatif d'urbanisme;

9.5 avis de motion

9.6 requête concernant une problématique de nuisance sur un immeuble (lot 4 597 206, cadastre du Québec)

9.7 travaux de réfection du mur de la rue Dubé à Petit-Cap - mandat d'expropriation (avocat, évaluateur, arpenteur)

9.8 acquisition de certains immeubles pour la réalisation du projet de réfection du mur de la rue Dubé à Petit-Cap

9.9 Contrat de nettoyage plage de Cap-aux-Os

## 10. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;  
- durée maximale: 10 minutes;  
- chaque intervenant doit s'identifier;  
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

## 11. FERMETURE DE LA SÉANCE

**RES 16-06-051**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par le conseiller Nelson O'Connor

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

À 20h06, la première période de questions est ouverte.

#### Intervenants

#### Objets

Jean-Yves Dupuis:

Concernant les chiens à Haldimand, sur la plage et sans laisse. Comment est appliqué le règlement sur les chiens? Comment on entend procéder pour sécuriser les gens?

Rép. Daniel: On veut travailler en prévention, on va vérifier avec les cadets de la SQ afin qu'ils sensibilisent les gens. Il y a beaucoup d'affichage, c'est dans l'application que c'est plus difficile.

**RES 16-06-052**

### OUVERTURE DE SOUMISSIONS – RÉHABILITATION DE L'ABRI (PRÉAU) À LA PLAGE HALDIMAND

CONSIDÉRANT que l'abri (préau) que l'on retrouve à proximité de la plage de Haldimand a besoin d'une cure de rajeunissement;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été transmis à l'ensemble des entrepreneurs de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'à l'intérieur de l'appel d'offres nous proposons deux scénarios :

Un premier scénario est que les travaux soient complétés avant le 15 juillet 2016;

Un deuxième scénario est que les travaux s'effectuent entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 15 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule soumission pour la réalisation des travaux avant le 15 juillet 2016 :

Construction Antonin Cotton au montant de 42 748 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 3 soumissions pour la réalisation des travaux entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 15 octobre 2016 :

- Construction Antonin Cotton au montant de 42 748 \$ plus les taxes applicables;  
G D Construction & fils Inc. au montant de 37 000 \$ plus les taxes applicables;  
Saja Construction au montant de 25 926.70 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme selon le scénario # 2 soit Saja Construction au montant de 25 926.70 \$ s'avère la plus intéressante pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission respecte le budget disponible pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le contrat à Saja Construction concernant les travaux de réhabilitation de l'abri (préau) à la plage de Haldimand selon le scénario # 2 pour une réalisation des travaux entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 15 octobre 2016 au montant de 25 926.70 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputable au règlement d'emprunt 1293-15.

QUE le Maire la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RES 16-06-053**

**FERMETURE DE LA RUE DE LA REINE  
POUR LE GRAN FONDO FORILLON**

CONSIDÉRANT QUE la rue de la Reine accueillera les activités organisées dans le cadre du Gran Fondo Forillon le 3 juillet 2016;

CONSIDÉRANT la demande du comité organisateur de procéder à la fermeture de la rue de la Reine cette même journée pour des raisons de sécurité ainsi que d'animation de la rue;

CONSIDÉRANT l'intérêt de cet événement estival et la décision de la Ville de Gaspé d'y apporter son soutien financier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la fermeture de la rue de la Reine le 3 juillet 2016 à partir de la rue Adams jusqu'à la rue de la Cathédrale, et ce, de 6h à 17h afin de permettre à l'organisation du Gran Fondo Forillon de tenir des activités d'animation de façon sécuritaire.

QUE la Sûreté du Québec en soit avisée.

**RES 16-06-054**

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE GASPÉ  
AU PROJET DE RÉNOVATION ET D'AMÉLIORATION  
DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE DE L'ANSE-À-VALLEAU**

CONSIDÉRANT la résolution 15-07-15 par laquelle la Ville de Gaspé confirme une participation de onze mille deux cents dollars (11 200 \$) au projet de rénovation et d'amélioration du bureau d'accueil touristique de l'Anse-à-Valleau;

CONSIDÉRANT QUE suite à la mise à jour du dossier, il appert que trois fenêtres du bâtiment doivent également être changées à court terme et que cela entraîne des frais supplémentaires au projet de huit mille neuf cent quarante-six dollars et quatre-vingt-dix cents (8 946.90 \$);

CONSIDÉRANT QUE le Comité local de développement de l'Anse-à-Valleau n'a pas les fonds nécessaires pour assumer ces frais supplémentaires et que le bureau d'accueil touristique fait partie des infrastructures municipales de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT l'importance du bureau d'accueil touristique de l'Anse-à-Valleau à titre de porte d'entrée de la municipalité dans le secteur nord pour la clientèle touristique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu, la conseillère Carmelle Mathurin s'étant retirée des discussions et n'ayant pas votée,

QUE le conseil municipal octroie au Comité local de développement de l'Anse-à-Valleau une aide financière supplémentaire de huit mille neuf cent quarante-six dollars et quatre-vingt-dix cents (8 946.90 \$) afin de permettre la réalisation de l'ensemble des travaux nécessaires à la rénovation du bureau d'accueil touristique de l'Anse-à-Valleau.

QUE le versement de cette aide soit conditionnel à la réalisation des travaux.

QUE cette somme soit imputée au surplus non affecté.

**RES 16-06-055**

**AIDE FINANCIÈRE 2016 POUR LE FESTIVAL COUNTRY  
DE DOUGLASTOWN**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisation du Festival Country de Douglastown pour son édition 2016 au montant de cinq mille dollars (5 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE l'organisme bénéficie d'une aide financière de trois mille dollars (3 000 \$) attribué par le biais du Volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le budget total de l'événement est de vingt-trois mille quatre cent trente dollars (23 430 \$) et que la Ville de Gaspé favorise l'octroi d'aide financière ne dépassant pas dix pour cent (10 %) du budget d'un événement;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de soutenir financièrement cet organisme et de l'accompagner dans la diversification de ses revenus pour les prochaines éditions du Festival;

CONSIDÉRANT l'analyse de cette demande par la direction des Loisirs et de la Culture, les discussions avec la Direction générale et le conseiller municipal du quartier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé octroie une aide financière supplémentaire de mille cinq cents dollars (1 500 \$) au Festival Country de Douglastown pour son édition 2016;

QUE la direction des Loisirs et de la Culture soit autorisée à informer l'organisme demandeur et à procéder au versement de la somme allouée selon les directives établies;

QUE la somme soit imputée au code budgétaire 02-702-90-999.

**RES 16-06-056**

**ÉVALUATION CONDITIONS HYDROLOGIQUES  
PRINTEMPS 2016 –  
RÉAMÉNAGEMENT D'UN TRIBUTAIRE  
DU RUISSEAU BEAUDRY**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de stabilisation des berges et des travaux d'aménagements fauniques ont été réalisés sur une portion du ruisseau Beaudry en compensation aux travaux de réaménagement de la route 132 et 197 à Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE la firme Norda Stelo a fait la conception et la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QU'UNE évaluation des conditions hydrologiques pour le printemps 2016 doit être transmise aux ministères concernés;

CONSIDÉRANT que les coûts de cette évaluation sont de 8 078 \$ plus les taxes applicables et sont assumés à 100 % par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT l'approbation du ministère des Transports du Québec du 13 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé autorise le budget d'honoraires à Norda Stelo pour faire l'évaluation des conditions hydrologiques pour le printemps 2016 pour le projet de réaménagement d'un tributaire du ruisseau Beaudry au montant de 8 078 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement 1186-12, mais remboursée en totalité par le ministère des Transports du Québec.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RES 16-06-057**

**PAIEMENT DE FACTURE - HYDRO-QUÉBEC  
POUR LE PROJET D'ENFOUISSEMENT DE FILS  
POUR LA RUE DE LA CATHÉDRALE**

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un projet d'enfouissement des réseaux câblés sur la rue de la Cathédrale;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été effectuée par le biais du programme «Patrimonial»;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a assumé l'intégration de l'ingénierie des tiers (Bell, Cogéco et Telus) et la surveillance des travaux de la partie enfouissement lors des travaux de la rue de la Cathédrale;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à ces activités, qui avaient été acceptés par la Ville dans le protocole de réalisation, s'élèvent à 81 945.50 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture d'Hydro-Québec pour les activités d'intégration de l'ingénierie des tiers et la surveillance lors des travaux d'enfouissement des fils pour un montant de 81 945.50 \$ plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputé au règlement 1188-12.

**RES 16-06-058**

**ACCEPTATION COMPTES DU MOIS**

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 34 599.99 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 34 599.99 \$.

**RES 16-06-059**

**ACCEPTATION D'UN PROJET D'AMENDEMENT  
AU RÈGLEMENT 1172-12 ET DATE DE  
L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION  
(PREMIER PROJET 1172-12-04)**

IL est proposé par la conseillère Aline Perry

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 1172-12 décrit ci-après soit accepté :

Règlement 1172-12-04:

Règlement amendant le règlement sur les usages conditionnels 1172-12 en :

- règlement amendant le règlement sur les usages conditionnels no. 1172-12 en ajoutant l'article 2.9 DISPOSITIONS APPLICABLES POUR L'USAGE ENTREPOSAGE EN GÉNÉRAL (6376) DANS LA ZONE HB-290

QUE l'assemblée de consultation soit tenue à l'hôtel de ville, le 11 juillet 2016, à 16h.

**RES 16-06-060**

ACCEPTATION D'UN PROJET D'AMENDEMENT  
AU RÈGLEMENT 1156-11 ET DATE DE  
L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION  
(PREMIER PROJET 1156-11-22)

IL est proposé par le conseiller Nelson O'Connor

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 1156-11 décrit ci-après soit accepté :

Règlement 1156-11-22:

Règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en :

- modifiant les usages autorisés dans la zone M-413 afin de permettre, comme usage spécifiquement permis dans cette zone, l'usage de transformation d'algues marines;
- ajoutant une note 2 à la grille des spécifications de la zone M-413 afin d'ajouter des dispositions relatives à la gestion des odeurs et l'exigence que l'ensemble des activités reliées à l'usage de transformation d'algues marines soit effectué à l'intérieur de bâtiment ou de serre;
- agrandissant la zone HC-246 à même une partie de la zone P-249;
- modifiant les dispositions relatives à l'entrepôt dans la zone M-291 afin de permettre, sous certaines dispositions, l'entrepôt extérieur comme usage complémentaire à l'usage 6394- service de location d'équipement;
- modifiant les usages autorisés dans la zone HB-290 afin de permettre l'usage 6376- entrepôt en général (à l'intérieur d'un bâtiment) et afin d'assujettir cet usage au règlement sur les usages conditionnels no. 1172-12.

QUE l'assemblée de consultation soit tenue à l'hôtel de ville, le 11 juillet 2016, à 16h.

**RES 16-06-061**

MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT DU MAIRE

Selon l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit désigner un conseiller comme maire suppléant ainsi qu'un substitut du maire selon l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale;

Les derniers conseillers qui ont occupé ce poste, du terme plus récent au plus ancien sont, Carmelle Mathurin, Réginald Cotton, Aline Perry, Patrice Quenneville, Nelson O'Connor;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseiller Ghislain Smith soit nommé maire suppléant du 1er juillet au 31 octobre 2016, tel que prévu à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, ainsi que substitut du maire en vertu de l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale.

**RES 16-06-062**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - PROJET DE RÉNOVATION  
DU BÂTIMENT DE SERVICES AU QUAI DE L'ANSE-À-VALLEAU  
PAR L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE L'ANSE-À-VALLEAU –  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ATTESTATION DEMANDÉE  
PAR DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA**

CONSIDÉRANT que l'Administration portuaire de l'Anse-à-Valleau a fait une demande d'aide financière à Développement économique du Canada pour la réalisation d'un projet de rénovation du bâtiment de services au quai de l'Anse-à-Valleau;

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière a été faite en vertu du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150) livré dans le cadre du Programme de développement économique du Québec (PDEQ);

CONSIDÉRANT qu'une partie du financement provient de la ville de Gaspé et qu'il y a lieu pour celle-ci de signer l'attestation confirmant que la partie de la taxe d'accise fédérale sur l'essence est identifiée dans le montant de la contribution financière de la municipalité au projet de rénovation du bâtiment de services au quai de l'Anse-à-Valleau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer l'attestation confirmant que la partie de la taxe d'accise fédérale sur l'essence est identifiée dans le montant de la contribution financière de la municipalité au projet de rénovation du bâtiment de services au quai de l'Anse-à-Valleau.

**RES 16-06-063**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE - 13 RUE TRACHY**

CONSIDÉRANT les résolutions 14-09-51 et 14-11-34;

CONSIDÉRANT le document "autorisation et engagement" qui avait été signé par l'ancienne propriétaire du 13 rue Trachy, le 8 juillet 2013;

CONSIDÉRANT que l'immeuble a été vendu et que les nouveaux propriétaires désiraient modifier l'entente afin d'y ajouter certaines clauses;

CONSIDÉRANT la proximité de la salle Trachy et de l'immeuble situé au 13 rue Trachy;

CONSIDÉRANT QU'en contrepartie de la signature de la nouvelle servitude les propriétaires du 13 rue Trachy demandent à la Ville d'ériger une clôture qui permettra de délimiter l'assiette de la servitude et de réduire les inconvénients créés par la proximité de la salle Trachy;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une nouvelle entente à cet effet;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer l'entente et que la greffière soit autorisée à y apporter des modifications mineures s'il y a lieu.

**RES 16-06-064**

**NOUVELLE DEMANDE POUR L'ÉQUIPE  
DE PREMIERS RÉPONDANTS  
DE DOUGLASTOWN-HALDIMAND**

CONSIDÉRANT la recommandation du CISSS afin d'intégrer une nouvelle personne sur l'équipe de premiers répondants de l'équipe de Douglastown-Haldimand;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte la nomination de monsieur Bruno Lévesque au sein de l'équipe de premiers répondants de l'équipe de Douglastown-Haldimand.

QUE la Ville de Gaspé s'engage à fournir le service de téléavertisseurs au premier répondant et d'assurer la couverture CSST à cet effectif.

**RES 16-06-065**

**EMBAUCHE D'UNE PERSONNE SALARIÉE TEMPORAIRE  
JOURNALIER**

CONSIDÉRANT les mouvements de personnel interne (convention CSN) et le processus d'affichage externe par banque de candidatures effectué au printemps 2016 afin de combler les postes temporairement vacants;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'engagement de monsieur Bertrand Bouffard au poste temporaire de journalier à la Direction des travaux publics, et ce, en date du 21 juin 2016.

QUE les conditions d'embauche soient la classe 2, échelon 1 de l'échelle salariale des cols bleus de la convention collective en vigueur.

QUE la dépense salariale soit imputée au code budgétaire 02-320-00-141.

**RES 16-06-066**

**AIDE FINANCIÈRE CORPORATION GASPÉ,  
BERCEAU DU CANADA –  
ANIMATION DU SITE DE LA POINTE O'HARA 2016**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme opérera l'ensemble du site cet été;

CONSIDÉRANT l'importance de ce site pour l'amélioration de la rétention touristique sur notre territoire;

CONSIDÉRANT la volonté de l'organisme de collaborer efficacement avec d'autres du milieu;

CONSIDÉRANT QUE l'opération et l'animation du site de la Pointe O'Hara a pour objectif ultime de dynamiser le milieu et permettre par le fait même un plus grand achalandage auprès des commerçants et des attraits touristiques sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE le budget prévisionnel pour l'année 2016 est d'environ 140 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les organismes suivants : Services Canada, CLE, SEMO, Jeunesse Canada au travail et MRC participent financièrement dans l'opération 2016 du site;

CONSIDÉRANT QUE la demande de financement dans le programme FAIR a été refusée;

CONSIDÉRANT le manque à gagner de 25 000 \$ pour finaliser le budget prévisionnel 2016;

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme afin que la Ville de Gaspé assume un montant pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir une expérience enrichissante sur ce site;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde une aide financière à la Corporation Gaspé, Berceau du Canada, d'un montant de 25 000 \$ pour l'opération du site de la Pointe O'Hara en 2016.

QUE le montant soit imputé sur le surplus non affecté.

**RES 16-06-067**

**ACHAT DE PHOTOS POUR LA MISE EN PLACE DE  
L'INTERPRÉTATION –  
BERCEAU DU CANADA**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet Berceau du Canada, diverses photos devaient être acquises;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Gaspé, Berceau du Canada a reçu un important don de photos qui serviront dans l'interprétation du site;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit être propriétaire des biens meubles et immeubles du site;

CONSIDÉRANT la volonté de la Corporation Gaspé, Berceau du Canada de céder ces photos à la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE le tout était prévu dans le projet d'interprétation initial;

CONSIDÉRANT la facture de la Corporation Gaspé, Berceau du Canada, au montant de 6 000 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'archives du Musée de la Gaspésie estime le tout à plus de 9 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture # 102 de la Corporation Gaspé, Berceau du Canada, pour l'acquisition de plus de 550 photographies devant servir dans le cadre du volet interprétation du projet de Berceau du Canada, et ce, pour un montant de 6 000 \$, plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputé au règlement 1175-12.

**RES 16-06-068**

**DÉMISSION D'UNE PERSONNE SALARIÉE**

CONSIDÉRANT la lettre de démission reçue de la personne salariée portant le numéro 02-0307;

CONSIDÉRANT QUE la date de fin d'emploi est effective au plus tard le 15 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la fin d'emploi de la personne salariée portant le numéro 02-0307, et ce, au plus tard le 15 juillet 2016.

QUE le conseil municipal en profite pour la remercier de ses services pour la municipalité.

QUE le directeur des Services administratifs soit, par la présente, autorisé à rembourser à la personne salariée, sous forme monétaire, le solde de ses banques de congés, de vacances annuelles non épuisées ou autres indemnités dues.

**RES 16-06-069**

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 16-06-031**

CONSIDÉRANT la résolution 16-06-031 passée à la séance du conseil le 6 juin dernier et la nécessité de modifier le no d'employé apparaissant dans le dernier paragraphe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le numéro d'employé 11-0441 soit remplacé par le numéro 11-0141 dans le dernier paragraphe de la résolution 16-06-031.

**RES 16-06-070**

**SALLE DE SPECTACLES DE GASPÉ - AJOUT DE CHAUFFAGE**

CONSIDÉRANT QUE lors de la construction de la salle de spectacles de Gaspé, certains travaux ont été enlevés de la soumission initiale;

CONSIDÉRANT QUE depuis la mise en opération de la salle, des problèmes de chauffage et d'humidité ont été constatés;

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnel de Kwatroe Consultants Inc. du 9 juin 2016, afin de faire les relevés électriques nécessaires et les plans et devis pour l'ajout de chauffage temporaire au niveau de la salle de spectacles, de chauffage permanent électrique au niveau du secteur des loges ainsi qu'un serpentin de chauffage électrique dans l'alimentation de la zone de la salle de spectacles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service professionnel de la firme Kwatroe Consultants Inc. du 9 juin 2016, au montant de 3 600 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement 1109-10.

**RES 16-06-071**

**DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE**

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 12.8.1.1 de la convention collective, une personne salariée régulière peut faire la demande d'un congé sans solde et que l'employeur ne peut refuser sans motif valable;

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée portant le numéro 02-0721 a fait une demande de congé sans solde et que celle-ci respecte les conditions émises dans la section 12.8 de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service à l'effet d'accorder le congé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte la demande de congé sans solde de la personne salariée portant le numéro 02-0721, et ce, pour la période du 22 août 2016 au 1er décembre 2017 inclusivement.

QUE la personne salariée soit informée que, si elle désire mettre fin à son congé sans solde avant cette date, elle doit aviser l'employeur, par écrit, au moins 45 jours à l'avance.

**RES 16-06-072**

**PROLONGATION DU POSTE TEMPORAIRE D'ÉLECTRICIEN**

CONSIDÉRANT la résolution 16-03-051;

CONSIDÉRANT que l'électricien régulier de la Ville est de retour au travail depuis le 25 avril dernier, mais qu'il est toujours en retour progressif à 30 heures par semaine;

CONSIDÉRANT les nombreux événements cet été nécessitant la présence d'un électricien et l'absence prévue de notre électricien régulier pour des vacances annuelles pendant cette période;

CONSIDÉRANT que l'électricien remplaçant est prêt à continuer à raison de trois jours par semaine soit du mercredi au vendredi et que notre électricien régulier travaille du lundi au mercredi afin de répondre aux demandes en électricité de la Ville;

CONSIDÉRANT la demande de la Direction des travaux publics de prolonger le contrat de l'électricien temporaire de 8 semaines à raison de 30 heures par semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la prolongation du contrat de travail de monsieur Denis Lavoie au poste temporaire d'électricien, et ce, en date du 20 juin 2016 pour un contrat de 8 semaines à raison de 30 heures par semaine.

QUE les conditions de traitement incluses dans la convention collective soient appliquées, soit la classe 7 de l'échelle salariale des cols bleus, échelon 1.

QUE la dépense salariale soit imputée aux codes budgétaires portant les numéros 02-340-00-141 (50%), 02-371-00-141 (5%), 02-413-00-141 (25%) et 02-701-30-141 (20%).

**RES 16-06-073**

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT 1306-16

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement deux jours juridiques avant ce jour, en avoir fait la lecture, en dispensent la lecture et de ce fait selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, il n'est pas requis d'en faire publiquement la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1306-16, règlement décrétant un emprunt de 264 000 \$ pour l'exercice financier 2016 conformément à l'article 11 du chapitre 30 des lois de 2013, soit adopté.

**RES 16-06-074**

#### OUVERTURE DE SOUMISSIONS – APPEL DE PROPOSITIONS DE SERVICES PROFESSIONNELS – INGÉNIERIE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À L'ANSE-AU-GRIFFON

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un nouveau chalet des sports à l'Anse-au-Griffon est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a demandé des soumissions pour le côté ingénierie du projet;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres à trois firmes d'ingénieurs, nous avons reçu les propositions suivantes :

- Kwatro consultants Inc. au montant de 10 900 \$ plus les taxes applicables;
- Tetra Tech au montant de 9 975 \$ plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est conforme au devis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat d'ingénierie pour le projet de construction d'un nouveau chalet des sports à l'Anse-au-Griffon à la firme Tetra Tech au montant de 9 975 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit imputable au règlement d'emprunt 1293-15.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RES 16-06-075**

**PROTOCOLE D'ENTENTE –  
FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES (FAIR)**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire a accordé la somme de 40 000 \$ à la Ville de Gaspé en vertu du Fonds d'aide aux initiatives régionales, volet 4;

CONSIDÉRANT QUE le ministère et la municipalité régionale de comté de la Côte-de-Gaspé ont signé une convention et que le ministère versera l'argent à la MRC qui devra s'assurer du respect du protocole;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente soumis par la MRC de la Côte-de-Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gaspé doit assumer la contribution du milieu au montant de 4 444 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer le protocole d'entente avec la MRC de la Côte-de-Gaspé dans le cadre du Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR).

**RES 16-06-076**

**ENGAGEMENT D'UNE SECRÉTAIRE-ÉTUDIANTE**

CONSIDÉRANT l'affichage externe effectué afin de combler un poste de secrétaire-étudiante pour le remplacement des vacances estivales des adjointes de direction;

CONSIDÉRANT QUE le poste de secrétaire-étudiante débute le 4 juillet 2016, et ce, pour une durée de 8 semaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'engagement de madame Johanie Boulay comme secrétaire-étudiante pour la période du 4 juillet 2016 au 26 août 2016.

QUE le salaire horaire versé soit celui prévu à la politique d'embauche du personnel étudiant.

QUE la dépense salariale soit imputée aux codes budgétaires 02-132-00-141 (13 %), 02-320-00-141 (25 %) et 02-610-00-141 (37 %).

**RES 16-06-077**

ACCEPTATION PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
RÉUNION DU 16 JUIN 2016

IL est proposé par le conseiller Nelson O'Connor

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 juin 2016, soit accepté avec ses recommandations.

**RES 16-06-078**

AVIS DE MOTION

Le conseiller Marcel Fournier donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce conseil, un règlement décrétant une dépense d'une somme de 578 000 \$ et un emprunt d'une somme de 191 871 \$ pour des travaux de réfection de la station de pompage SP-23.

**RES 16-06-079**

REQUÊTE CONCERNANT UNE PROBLÉMATIQUE DE NUISANCE  
SUR UN IMMEUBLE (LOT 4 597 206, CADASTRE DU QUÉBEC)

CONSIDÉRANT QUE depuis 2007, plusieurs inspections de la propriété sise sur le lot 4 597 206, cadastre du Québec, ont permis de constater la présence de nombreuses nuisances;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces inspections, le propriétaire de l'immeuble a été dûment avisé de l'infraction et a été informé de son obligation de remédier à la situation;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2007, le propriétaire néglige la régularisation de cette infraction;

CONSIDÉRANT QUE récemment, certaines inspections ont démontré que l'infraction était toujours présente et que cette dernière s'est aggravée;

CONSIDÉRANT QUE la négligence du propriétaire de cet immeuble en regard de la régularisation de cette infraction;

CONSIDÉRANT le règlement 413-88, Règlement concernant la salubrité des propriétés, terrains et bâtisses de la Ville de Gaspé et les recours prévus à l'intérieur dudit règlement;

CONSIDÉRANT les recours prévus en regard des articles 57, 58 et 61 de la Loi sur les compétences municipales concernant les causes de nuisance relative à un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE préalablement aux recours prévus par les articles 57, 58 et 61 de la Loi sur les compétences municipales, qu'il y a lieu que la municipalité reconnait la présence d'une cause de nuisance sur un immeuble.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal constate une cause de nuisance relative à l'immeuble constitué du lot 4 597 206, cadastre du Québec.

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement à mandater les procureurs de la Ville afin d'entamer les procédures nécessaires pour exiger que le propriétaire de l'immeuble mentionné précédemment prenne les mesures requises pour faire disparaître les nuisances ou à défaut d'obtenir de la Cour supérieure un recours en regard des articles 57, 58 et 61 de la Loi sur les compétences et/ou du Règlement concernant la salubrité des propriétés, terrains et bâtisses no 413-88 ou obtenir tout autre recours qui pourrait être jugé pertinent par les procureurs.

**RES 16-06-080**

**TRAVAUX DE RÉFECTION DU MUR  
DE LA RUE DUBÉ À PETIT-CAP –  
MANDAT D'EXPROPRIATION  
(AVOCAT, ÉVALUATEUR, ARPENTEUR)**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de la Ville de Gaspé que le projet de réfection du mur de la rue Dubé à Petit-Cap se réalise;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir compte tenu de l'état actuel du mur;

CONSIDÉRANT la fermeture d'une voie de la rue Dubé en raison du risque d'affaissement d'une section de la chaussée;

CONSIDÉRANT le court laps de temps avant le début des travaux prévus;

CONSIDÉRANT les discussions avec certains propriétaires concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal mandate Sonia Cyr, avocate, pour agir à titre de conseillère juridique de la Ville de Gaspé dans le dossier d'expropriation de terrain pour la réalisation du projet de réfection du mur de la rue Dubé à Petit-Cap.

QUE le directeur général ou la greffière soit autorisé à requérir les services de cette conseillère juridique au besoin de ce dossier.

QUE le directeur général ou la greffière soit autorisé à requérir les services d'évaluateurs, d'arpenteur ou autres professionnels lorsque nécessaire au dossier.

QUE la dépense soit imputée au règlement 1297-16.

**RES 16-06-081**

**ACQUISITION DE CERTAINS IMMEUBLES  
POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE RÉFECTION  
DU MUR DE LA RUE DUBÉ À PETIT-CAP**

CONSIDÉRANT QUE l'article 570 de la Loi sur les cités et villes stipule que le conseil municipal peut s'approprier tout immeuble, partie d'immeuble ou servitude nécessaire à l'exécution des travaux qu'il a ordonné dans les limites de ses attributions;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 1297-16 prévoit que le conseil est autorisé à procéder à l'acquisition de gré à gré ou par expropriation, de tout terrain, droit de passage, servitude et droit réel pour la réalisation des travaux de réfection du mur de la rue Dubé;

CONSIDÉRANT QUE l'arpenteur mandaté par le Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports a identifié les parcelles de terrain que la Ville doit acquérir le tout tel que décrites dans la description foncière et montrées sur le plan joint à cette description préparées par Guy Saindon, arpenteur-géomètre, le 28 juillet 2015 sous le numéro 1290 de ses minutes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé acquiert de gré à gré ou par expropriation les immeubles mentionnés dans la description foncière et montrées sur le plan joint à cette description préparées par Guy Saindon, arpenteur-géomètre, le 28 juillet 2015 sous le numéro 1290 de ses minutes, le tout conformément au règlement 1297-16 afin de réaliser les travaux de réfection du mur de la rue Dubé à Petit-Cap.

**RES 16-06-082**

**CONTRAT DE NETTOYAGE PLAGES DE CAP-AUX-OS**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer un contrat pour l'entretien des toilettes, des gazebos et de la plage incluant les vidanges des poubelles;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur est tenu de fournir la main-d'œuvre et le matériel pour ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis par Marché Cassivi et associés Inc. pour cet entretien est de 2 626 \$ plus les taxes applicables pour la période comprise entre le 18 juin et le 29 août 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé octroie le contrat d'entretien des toilettes, des gazebos et de la plage de Cap-aux-Os à Marché Cassivi et associés Inc. pour la période du 18 juin au 29 août 2016, pour un montant de 2 626 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-40-445.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer tous les documents requis.

À 20h29, la deuxième période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

**RES 16-06-083**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

À 20h30 aucune question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

\_\_\_\_\_  
Daniel Côté, maire

\_\_\_\_\_  
Isabelle Vézina, greffière